

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

29 April 1988

Doc. 5880

REPORT

on environment policy in Europe
(1984-87)¹

(Rapporteur : Mr FAJARDO)

I. Draft recommendation

presented by the Committee on the Environment,
Regional Planning and Local Authorities²

The Assembly,

1. Reaffirming its interest in the protection of the environment ;
2. Convinced that the fight against pollution is the responsibility of everyone, including public authorities, industrialists and other citizens ;
3. Emphasising that the environment, a vital element of the world in which our society exists, is also a part of our heritage, and that it must therefore be protected ;
4. Noting with satisfaction that public awareness has increased, but nevertheless considering that people are not sufficiently well informed ;
5. Convinced of the need to concentrate on teaching people to respect and protect the environment ;
6. Welcoming the fact that the European Council, in adopting Article 130 R of the Single European Act, has laid the foundations of a real Community policy on the environment ;
7. Noting that, following the example of OECD, the European Community has stressed the

1. See Resolutions 445 (1970) and 509 (1972).

2. a. Unanimously adopted by the committee on 26 April 1988.

Members of the committee: MM. *Hardy (Chairman)*, Cuatrecasas, (Vice-Chairman), Adriaenssens, Ahrens, Akçali, Alemyr, Bösch, Bota, Mrs Brogle-Sele, MM. Chenard, Debétaz, Fajardo, Frendo, Glinavos, Hitschler (Alternate: Mrs Blunck), Holst, O. Johansson, Lord Kinnoull, MM. Konen, Lacour, Lanner, Lemmrich, José Marques, Montastruc, Morley, Lord Newall, MM. Papadimitriou, Rubner, Ruffy, Van Der Sanden, Skaug, Steverlynck, Stoffelen, Talay, Taramelli, Thorarinsson, Triglia.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See 8th Sitting, 6 May 1988 (adoption of the draft recommendation as amended), and Recommendation 1078.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

29 avril 1988

Doc. 5880

RAPPORT

sur la politique de l'environnement en Europe
(1984-1987)¹

(Rapporteur : M. FAJARDO)

I. Projet de recommandation

présenté par la commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux²

L'Assemblée,

1. Réaffirmant l'intérêt qu'elle porte à la protection de l'environnement ;
2. Convaincue que la lutte contre la pollution est de la responsabilité de chacun, aussi bien des pouvoirs publics, des industriels que des citoyens ;
3. Soulignant que l'environnement, élément vital du cadre de notre société, constitue également une composante de notre patrimoine et qu'à ce titre il doit être protégé ;
4. Constatant avec satisfaction une prise de conscience du public, mais estimant néanmoins que l'information reste insuffisante ;
5. Convaincue de la nécessité de mettre l'accent sur l'éducation au respect et à la protection de l'environnement ;
6. Se félicitant du fait que le Conseil européen, en adoptant l'article 130 R de l'Acte unique européen, a jeté les fondements d'une véritable politique communautaire de l'environnement ;
7. Notant qu'à l'instar de l'OCDE, la Communauté européenne a mis l'accent sur la nécessité

1. Voir Résolutions 445 (1970) et 509 (1972).

2. a. Adopté à l'unanimité par la commission le 26 avril 1988.

Membres de la commission : MM. *Hardy (Président)*, Cuatrecasas (Vice-Président), Adriaenssens, Ahrens Akçali, Alemyr, Bösch, Bota, M^{me} Brogle-Sele, MM. Chenard, Debétaz, Fajardo, Frendo, Glinavos, Hitschler (Remplaçant : M^{me} Blunck), Holst, O. Johansson, Lord Kinnoull, MM. Konen, Lacour, Lanner, Lemmrich, José Marques Montastruc, Morley, Lord Newall, MM. Papadimitriou, Rubner, Ruffy, Van Der Sanden, Skaug, Steverlynck, Stoffelen, Talay, Taramelli, Thorarinsson, Triglia.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir 8^e séance, 6 mai 1988 (adoption du projet de recommandation amendé), et Recommendation 1078.

need to integrate environment policy into other policies, such as economic, agricultural, social, research and education ;

8. Paying tribute to the work done at the Council of Europe by the Standing Committee of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention), and regretting that this activity is restrained by the limited funds granted to it ;

9. Welcoming the agreements reached at world and European levels, but regretting that ratified legal instruments are not always enforced at national level ;

10. Welcoming, further, the efforts made to co-ordinate environment policies in Eastern and Western Europe in the context of the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE),

11. Recommends that the Committee of Ministers :

a. invite member governments :

i. to organise awareness and information campaigns aimed at the public, particularly young people, on environmental issues ;

ii. to review the international conventions in the environmental sphere and ratify these where necessary ;

iii. to adapt national legislation to make it possible for conventions and decisions taken at international level to be enforced ;

iv. to devote increased funds to the protection of the environment and to combating pollution ;

v. systematically to integrate environment policy into other sectoral policies ;

vi. to acknowledge and encourage the efforts of private organisations which are active in this sphere ;

vii. to associate regional and local authorities with every action taken for the sake of the environment ;

viii. to conclude agreements on good behaviour with the industries which cause pollution, in order to associate them with the fight against its harmful effects ;

b. increase the funds allocated to the Standing Committee of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats ;

c. follow up the Assembly's longstanding request that the draft European convention for the protection of international water courses against pollution be concluded ;

d'intégrer la politique de l'environnement dans d'autres politiques : économique, agricole, sociale, de la recherche, de l'éducation, etc. ;

8. Rendant hommage aux travaux accomplis au Conseil de l'Europe par le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et regrettant que cette activité soit freinée par les moyens financiers limités dont elle est dotée ;

9. Se félicitant des accords intervenus aux niveaux européen et mondial, mais regrettant que les instruments juridiques ratifiés ne soient pas toujours mis en application au niveau national ;

10. Se félicitant aussi des efforts déployés pour coordonner les politiques de l'environnement entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE),

11. Recommande au Comité des Ministres :

a. d'inviter les gouvernements membres :

i. à organiser des campagnes de sensibilisation et d'information du public, particulièrement des jeunes, aux questions de l'environnement ;

ii. à passer en revue les conventions internationales dans le domaine de l'environnement et à procéder lorsqu'il y a lieu à leur ratification ;

iii. à adapter les législations nationales afin qu'elles permettent l'application des conventions et des décisions prises au niveau international ;

iv. à consacrer plus de moyens financiers à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution ;

v. à intégrer systématiquement la politique de l'environnement dans les autres politiques sectorielles ;

vi. à reconnaître et à encourager les efforts menés par les organisations privées actives dans ce domaine ;

vii. à associer les régions et les collectivités locales à toute action en faveur de l'environnement ;

viii. à conclure des accords de bonne conduite avec les industries polluantes, afin de les associer à la lutte contre les nuisances ;

b. d'augmenter les moyens attribués au Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ;

c. de donner suite à la demande déjà ancienne de l'Assemblée que soit conclue la convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution ;

d. start work forthwith on a European politico-legal instrument (outline convention) for the purpose of protecting the soil from pollution, and associate the "regional planning" and "nature" sectors of the Council of Europe's intergovernmental activities with this task;

e. continue, in the context of CSCE, the policy of East-West co-operation in the environment sector by means of a new high-level meeting whose aim would be to examine the possibility of implementing a common policy.

II. Explanatory memorandum by Mr FAJARDO

I. Activities of the Council of Europe

A. Parliamentary Assembly initiatives

1. Reports prepared and texts adopted

Recommendation 958 (1983) on environment policy in Europe (Doc. 5010)

Recommendation 977 (1984) on air pollution and acid rain (Doc. 5158)

Recommendation 1006 (1985) on measures to combat the effects of air pollution (Doc. 5361)

The Assembly recommended in particular:

a. the drawing up of a European convention, open for signature by non-member states, on limiting air pollution:

— which would take account of European Community directives, and

— would be aimed at completing and reinforcing the Geneva Convention of the United Nations;

b. taking measures to reduce drastically the emissions of sulphur dioxide and nitrogen oxides (in particular a 90% reduction in the emissions of all motor vehicles with petrol engines).

In its reply, the Committee of Ministers referred to the Geneva Convention which "enables all the European countries to co-operate ...".

Nevertheless the Committee of Ministers, in accordance with the Assembly's proposal in Recommendation 1006 (paragraphs 10 and 11.ii), decided to include a new activity in the work programme for 1985 on the problem of the destruction of forests and the effects of air pollution on forests and other ecosystems.

d. d'entamer sans délai l'élaboration d'un instrument politico-juridique européen (convention-cadre) visant à la protection des sols contre la pollution, en associant à cette tâche le secteur «aménagement du territoire» et le secteur «nature» des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe;

e. de poursuivre, dans le cadre de la CSCE, la politique de coopération Est-Ouest à haut niveau dans le domaine de l'environnement par le biais d'une nouvelle réunion à haut niveau dont le but serait d'examiner les possibilités de la mise en œuvre d'une politique commune.

II. Exposé des motifs par M. FAJARDO

I. Action du Conseil de l'Europe

A. Initiatives de l'Assemblée parlementaire

1. Rapports élaborés et textes adoptés

Recommandation 958 (1983) relative à la politique de l'environnement en Europe (Doc. 5010)

Recommandation 977 (1984) relative à la pollution de l'air et aux pluies acides (Doc. 5158)

Recommandation 1006 (1985) relative aux mesures à mettre en œuvre pour combattre les effets de la pollution de l'air (Doc. 5361)

L'Assemblée a notamment recommandé:

a. d'élaborer une convention européenne, ouverte aux Etats non membres, sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

— en tenant compte des diverses directives des Communautés européennes, et

— en tendant à compléter et à renforcer la Convention de Genève des Nations Unies;

b. de prendre des mesures pour réduire très sensiblement les émissions d'anhydride sulfuré et des oxydes d'azote (nécessité de réduire de 90% les émissions des véhicules à moteur à essence).

Dans sa réponse, le Comité des Ministres se réfère à la Convention de Genève qui «permet une coopération de l'ensemble des pays européens...».

Néanmoins, le Comité des Ministres, en suivant une proposition précise de l'Assemblée dans sa Recommandation 1006, paragraphes 10 et 11.ii, a décidé d'inscrire une nouvelle activité au programme de travail pour 1985 portant sur le problème de la mort des forêts et des répercussions de la pollution atmosphérique sur les forêts et autres écosystèmes.

Recommendation 997 (1984) on regional planning and protection of the environment in European coastal regions (Doc. 5280)

In its reply, the Committee of Ministers agreed with the Assembly that maritime regions were a suitable subject for framing an overall policy. It considered that the process had already been set in motion by the two specialised ministerial conferences, on regional planning (Torremolinos, 1983) and on the environment (Athens, 1984).

The Committee of Ministers has not yet replied to the Assembly proposal, included in this recommendation, for the convening of a joint meeting of the European Conference of Ministers responsible for Regional Planning and the European Ministerial Conference on the Environment to consider the problem more fully.

Recommendation 998 (1984) on environment and employment (Doc. 5257)

The Assembly stated in particular that carefully planned environmental policies and projects could be useful in maintaining employment and could create an environmental industry which would generate jobs for the future.

Resolution 817 (1984) on ecologist movements in Europe (Doc. 5157)

Resolution 825 (1984) on the long-term management of threatened fish resources (Doc. 5237)

Recommendation 1015 (1985) on protection of the Mediterranean environment (Doc. 5463)

The Committee of Ministers stressed the importance of the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution (Barcelona Convention) and of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention).

Recommendation 1003 (1985) on marine pollution and fisheries (Doc. 5323)

Resolution 847 (1985) on radioactive waste management (Docs. 5413 and 5448)

Recommendation 1033 (1986) on the conservation of European wildlife (Doc. 5543)

The Assembly hopes to increase the effectiveness of this important measure for environmental protection in Europe.

Recommandation 997 (1984) relative à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement dans les régions côtières européennes (Doc. 5280)

Dans sa réponse, le Comité des Ministres partage l'opinion de l'Assemblée que les régions maritimes représentent un sujet approprié pour la formulation d'une politique globale. Il estime également que ce processus de globalisation a déjà été entamé par les deux conférences ministérielles spécialisées, celle de l'aménagement du territoire (Torremolinos, 1983) et celle de l'environnement (Athènes, 1984).

A la proposition de l'Assemblée contenue dans cette recommandation de prévoir une réunion conjointe à la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire et de la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement pour un examen plus complet du problème, le Comité des Ministres n'a pas encore donné suite.

Recommandation 998 (1984) relative à l'environnement et l'emploi (Doc. 5257)

L'Assemblée y affirme notamment qu'une politique de protection de l'environnement assortie de projets bien conçus peut favoriser le maintien de l'emploi et l'essor d'une industrie liée à la protection du milieu et être génératrice d'emplois pour l'avenir.

Résolution 817 (1984) relative aux mouvements écologistes en Europe (Doc. 5157)

Résolution 825 (1984) relative à la gestion à long terme des ressources halieutiques menacées (Doc. 5237)

Recommandation 1015 (1985) relative à la protection de l'environnement méditerranéen (Doc. 5463)

Le Comité des Ministres souligne à cet égard l'importance de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).

Recommandation 1003 (1985) relative à la pollution des mers et la pêche (Doc. 5323)

Résolution 847 (1985) relative à la gestion des déchets radioactifs (Doc. 5413, 5448)

Recommandation 1033 (1986) relative à la conservation de la vie sauvage en Europe (Doc. 5543)

L'Assemblée veut donner une plus grande efficacité à cet instrument majeur pour la protection de l'environnement en Europe.

Recommendation 1036 (1986) on preventive action and protection against natural hazards in the Mediterranean basin (Doc. 5585)

In reply to this recommendation, the Committee of Ministers drew the Assembly's attention to the conclusion of a partial agreement setting up a co-operation group for the prevention of, protection against and organisation of relief in major natural and technological disasters (see below, under B).

Recommendation 1045 (1986) on combating forest fires in Europe (Docs. 5400 and 5639)

The Committee of Ministers considered that the partial agreement setting up a co-operation group provided an appropriate framework for organising action to prevent and combat forest fires.

Recommendation 1052 (1987) on pollution of the Rhine (Doc. 5686)

The Committee of Ministers has given close attention to this text and has requested opinions from several intergovernmental committees. A final response is expected soon.

Recommendation 1060 (1987) on protecting forests (Doc. 5748)

The proposals are still being considered by the Committee of Ministers.

Recommendation 1048 (1987) on the consequences for agriculture of current soil degradation (Doc. 5664)

Recommendation 1049 (1987) on European agriculture 2000 (Doc. 5666)

2. Colloquies and hearings

— *Parliamentary hearing on "Nuclear accidents: protection of people and the environment" (Paris, 8-9 January 1987)*

The hearing was held by four Assembly committees:

- the Social and Health Affairs Committee,
- the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities,
- the Committee on Science and Technology,
- the Committee on Agriculture.

The main topics were: nuclear safety, direct effects on human beings, consequences for the environment and agriculture, and international co-operation. The purpose of the hearing was to familiarise the committees concerned with the

Recommendation 1036 (1986) relative à la prévention et à la protection contre les risques naturels dans le bassin méditerranéen (Doc. 5585)

En réponse à cette recommandation, le Comité des Ministres a notamment informé l'Assemblée de la conclusion d'un accord partiel instituant un groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation de secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (voir ci-après sous B).

Recommendation 1045 (1986) relative à la lutte contre les incendies de forêt en Europe (Doc. 5400 et 5639)

Le Comité des Ministres estime que l'accord partiel instituant un groupe de coopération fournit le cadre approprié pour organiser la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

Recommendation 1052 (1987) relative à la pollution du Rhin (Doc. 5686)

Le Comité des Ministres s'est penché attentivement sur ce texte et a sollicité l'avis de plusieurs comités intergouvernementaux. Une réponse définitive est attendue prochainement.

Recommendation 1060 (1987) relative à la protection de la forêt (Doc. 5748)

Les propositions se trouvent encore sur la table du Comité des Ministres.

Recommendation 1048 (1987) relative aux conséquences pour l'agriculture de l'actuelle dégradation des sols (Doc. 5664)

Recommendation 1049 (1987) relative à l'agriculture européenne de l'an 2000 (Doc. 5666)

2. Colloques et auditions

— *Audition parlementaire sur «les accidents nucléaires: protection de la population et de son environnement» (Paris, 8-9 janvier 1987)*

Cette audition a été organisée par quatre commissions de l'Assemblée:

- Commission des questions sociales et de la santé,
- Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux,
- Commission de la science et de la technologie,
- Commission de l'agriculture.

Les principaux thèmes abordés étaient: la sécurité nucléaire, les conséquences directes sur l'homme, les conséquences sur l'environnement et l'agriculture et la coopération internationale. Le but de l'audition était de permettre aux membres

question, with a view to making a policy report to the Parliamentary Assembly together with proposals for specific recommendations to member governments. The report was submitted to the Assembly at the autumn 1987 session and led to the adoption in January 1988 of Recommendation 1068 (1988) and Resolution 888 (1988) on nuclear accidents, in which the Assembly asks member governments to introduce stricter safety standards for nuclear power stations, enter into closer European co-operation in this sphere — particularly by ratifying existing conventions — and set up machinery for automatic consultation and supply of information between neighbouring countries. The Assembly also asks Eastern Europe to bring in stricter safety standards for nuclear power stations and establish better co-operation both with neighbouring countries and international organisations concerned with atomic energy.

— *Colloquy on "Environment and Employment"* (Barcelona, 1-3 March 1984)

Instigated by the Parliamentary Assembly and attended by parliamentarians, specialists, local and regional authorities, industry, trade unions and youth organisations, the colloquy considered how environment protection could create jobs. One of the findings was that environment protection benefited employment provided the necessary investment was carefully planned and took account of all the cost-effectiveness requirements. The colloquy was given a number of examples of how, in practice, it is possible to reconcile environment protection and employment.

Further to the colloquy, the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities submitted a report to the Assembly, resulting in the adoption of Recommendation 998 (1984) on environment and employment.

— *Conferences of the regions of the Mediterranean basin*

a. *Marseilles* (27-29 March 1985)

The 1st Conference of the Regions of the Mediterranean Basin, held by the Parliamentary Assembly and the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE), drew over 300 participants from sixteen Mediterranean countries, including eight southern Mediterranean countries not members of the Council of Europe, to discuss environmental and development problems in the Mediterranean basin. After taking stock of environmental protection in the

des commissions concernées d'acquérir de plus amples informations sur la question afin de préparer et de soumettre à l'Assemblée parlementaire un rapport politique sur les recommandations concrètes à faire aux gouvernements des pays membres. Ce rapport a été soumis à l'Assemblée à la session d'automne de 1987 et a donné lieu à l'adoption, en janvier 1988, de la Recommandation 1068 (1988) et de la Résolution 888 (1988) relatives aux accidents nucléaires. Par ces textes l'Assemblée invite les gouvernements des Etats membres à renforcer les normes de sécurité pour les centrales nucléaires, à intensifier la coopération européenne dans ce domaine — notamment par la ratification de conventions existantes — et à prévoir la mise en place de mécanismes automatiques de consultation et d'information entre les pays voisins. Elle invite également les pays de l'Est à renforcer les normes de sécurité pour les centrales nucléaires et à instaurer une meilleure coopération aussi bien avec les pays voisins qu'avec les organisations internationales s'occupant de questions d'énergie atomique.

— *Colloque «Environnement et emploi»* (Barcelone, 1^{er}-3 mars 1984)

Organisé à l'initiative de l'Assemblée parlementaire, ce colloque a réuni des parlementaires, des experts, des autorités locales et régionales, des représentants de l'industrie, des syndicats et d'organisations de jeunesse afin d'examiner de quelle façon la protection de l'environnement pourrait être créatrice d'emplois. L'une des conclusions a été que les politiques de protection de l'environnement ont des répercussions positives sur l'emploi à condition que les investissements qu'elles requièrent aient été soigneusement planifiés et tiennent compte de tous les impératifs de rentabilité économique. Au cours du colloque ont été présentées un certain nombre d'études de cas qui ont montré comment il est possible de concilier dans la pratique protection de l'environnement et emploi.

A la suite de ce colloque, la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux a soumis à l'Assemblée un rapport sur la question qui a donné lieu à l'adoption de la Recommandation 998 (1984) relative à l'environnement et l'emploi.

— *Conférences des régions du bassin méditerranéen*

a. *Marseille* (27-29 mars 1985)

La 1^{re} Conférence des régions du bassin méditerranéen organisée par l'Assemblée parlementaire et la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) a rassemblé plus de trois cents participants provenant de seize pays méditerranéens, dont huit de la rive Sud, non membres du Conseil de l'Europe, pour débattre des problèmes d'environnement et d'aménagement du bassin méditerranéen. Après avoir fait le bilan de la protection de l'environne-

Mediterranean basin, the participants at the conference said they wanted to take a greater part in current international co-operation and called for closer consultation between Mediterranean regions. To that end, the Parliamentary Assembly and the CLRAE were asked to maintain regular contact with regional and local authorities on both sides of the Mediterranean and to hold further conferences with a view to establishing a council of Mediterranean regions.

b. *Malaga* (16-18 September 1987)

The 2nd Conference of the Regions of the Mediterranean Basin, likewise instigated by the Parliamentary Assembly and the CLRAE, dealt with three main topics:

- tourism in the Mediterranean basin;
- transport and communications in the Mediterranean basin;
- means of strengthening interregional co-operation.

On the latter question, the conference reached the conclusion that there was a case for a partial agreement on co-operation between Mediterranean regions, to which Mediterranean countries which were not members of the Council of Europe could accede. On transport and communications, it pointed out the urgent need to include the northern Mediterranean countries in any European high-speed train network and seize this further opportunity to create a uniform, integrated network covering the whole of Europe.

B. *Committee of Ministers*

Open Partial Agreement on the Prevention of, Protection against and Organisation of Relief in Major Natural and Technological Disasters

At its session from 16 to 20 March 1987, the Committee of Ministers adopted an inter-governmental agreement whose "aim is to strengthen European multidisciplinary co-operation in the prevention of, protection against, and organisation of relief in major natural and technological disasters" (see Resolution (87) 2). At the date of signature, the parties to the agreement were: France, Greece, Italy, Luxembourg, Malta, Portugal, Spain, San Marino and Turkey. The World Health Organisation (regional Office for Europe) also participates in the agreement. The work to be carried out under the agreement is based on work programmes already begun or planned by the informal consultative meetings of southern Euro-

ment dans le bassin méditerranéen, les représentants des régions ont souhaité pouvoir participer davantage à la coopération internationale en cours et demandé le renforcement de la concertation interrégionale méditerranéenne. A cet effet, l'Assemblée parlementaire et la CPLRE ont été invitées à maintenir des liens réguliers avec les représentants des autorités régionales et locales des deux rives de la Méditerranée et à tenir de nouvelles conférences dans la perspective de la constitution d'un conseil des régions de la Méditerranée.

b. *Malaga* (16-18 septembre 1987)

La 2^e Conférence des régions du bassin méditerranéen, tenue également à l'initiative de l'Assemblée parlementaire et de la CPLRE, avait trois principaux thèmes:

- le tourisme dans le bassin méditerranéen;
- les transports et les communications dans le bassin méditerranéen;
- les moyens de renforcer la coopération interrégionale.

Pour ce dernier point, la conférence a tiré la conclusion qu'il serait utile de prévoir un accord partiel relatif à la coopération interrégionale méditerranéenne ouvert à l'adhésion d'Etats méditerranéens non membres du Conseil de l'Europe. Dans le cadre des discussions consacrées aux transports et aux communications, il a été rappelé l'urgente nécessité pour les pays de la côte Nord de la Méditerranée de participer au développement d'un réseau européen de trains à grande vitesse qui sera une chance supplémentaire de créer un réseau homogène et intégré à l'échelle européenne.

B. *Comité des Ministres*

Accord partiel ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs

Au cours de la session tenue du 16 au 20 mars 1987, le Comité des Ministres a adopté un accord intergouvernemental dont «l'objectif est de resserrer la coopération européenne d'un point de vue pluridisciplinaire, en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs» (Résolution (87) 2). A la date de la signature, les Etats parties de cet accord étaient les suivants: France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Espagne, République de Saint-Marin et Turquie. L'Organisation mondiale de la santé (le Bureau régional pour l'Europe) participe également à l'accord. Les activités prévues dans le cadre de cet accord sont fondées sur les programmes déjà enga-

pean Ministers responsible for the Prevention of and Protection against Major Disasters.

The work lies in five areas :

1. Devising a set of common principles ;
2. Developing a co-operative warning and information system ;
3. Training and research at European centres ;
4. Simulation exercises ;
5. Standardisation of terminology.

The European centres in the open partial agreement are :

- the European University Centre for the Cultural Heritage, Ravello (Italy) ;
- the European Centre for Disaster-related Medicine, San Marino ;
- the European Training Centre for Natural Disasters, Turkey ;
- the European Centre on Prevention and Forecasting of Earthquakes, Athens ;
- the European Centre on Geodynamics and Seismology, Walferdange (Luxembourg) ;
- the European Mediterranean Seismological Centre, Strasbourg ;
- the European Centre for Training and Research in the Field of Natural and Technological Pollution in the Mediterranean, Malta.

C. *New directions in the Council of Europe's inter-governmental work on the environment*

Chapter VII of the Council of Europe's third medium-term plan of intergovernmental action for the 1987-91 period, as adopted by the Committee of Ministers on 20 November 1986, is headed "Heritage and environment".

In its introduction to the chapter, the Committee of Ministers states that the Council of Europe must actively pursue a policy of European co-operation for the sound management of all the natural environment.

The cornerstones of this policy are to be a remarkable legal instrument, namely the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention, which came into force in June 1982) and the standing committee established under Article 13 of the convention, which is responsible for monitoring the

gés ou prévus à partir de la concertation mise en œuvre dans les réunions informelles des ministres de l'Europe méridionale responsables de la Prévention et de la Protection contre les risques majeurs.

Ces actions se situent à cinq niveaux :

1. Détermination d'une doctrine commune ;
2. Information : alerte et information concertées ;
3. Activités développées dans les centres européens : formation et recherche ;
4. Exercices de simulation ;
5. Standardisation du vocabulaire.

Les centres européens situés dans le cadre de l'accord partiel ouvert sont :

- le Centre universitaire européen pour les biens culturels, Ravello (Italie) ;
- le Centre européen pour la médecine des catastrophes, Saint-Marin ;
- le Centre européen de formation sur les désastres naturels, Turquie ;
- le Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre, Athènes ;
- le Centre européen de géodynamique et sismologie, Walferdange (Luxembourg) ;
- le Centre sismologique euroméditerranéen, Strasbourg ;
- le Centre européen de formation et de recherche contre la pollution d'origine naturelle et technologique en Méditerranée, Malte.

C. *Nouvelles orientations des activités intergouvernementales en matière d'environnement*

Le troisième plan à moyen terme de l'action intergouvernementale du Conseil de l'Europe, couvrant la période 1987-1991, adopté par le Comité des Ministres le 20 novembre 1986, comporte un chapitre VII intitulé « Patrimoine et environnement ».

En présentant ce chapitre, le Comité des Ministres précise que le Conseil de l'Europe doit poursuivre activement la politique de coopération européenne en matière de saine gestion de l'ensemble de l'environnement naturel.

Cette politique reposera dorénavant sur un instrument juridique remarquable, à savoir la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, entrée en vigueur en juin 1982) et sur le comité permanent institué en vertu de l'article 13 de la convention et chargé de suivre

application of the convention and empowered to make any proposal for improving the convention's effectiveness.

But, while recognising the priority which natural-environment issues must continue to have, the Committee of Ministers has this to say: "Concentrating on these goals, however, should not exclude other initiatives, and the Council of Europe should be able as such to tackle problems of environmental management and develop responses to them, including legislative ones. This should be done insofar as it is called for by the continuity of the geographical area formed by its twenty-one member states, the similarity of their legal systems and their level of economic development. Such work would fit well into the Council of Europe's special approach, based on the quality of life."

At its 404th meeting (February 1987), the Committee of Ministers agreed the specific terms of reference for the new "Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats" (CDPE), which will take charge of this part of the intergovernmental work programme and thus supersedes the "European Committee for the Conservation of Nature and Natural Resources" (CDSN).

The Council of Europe will thus be carrying out environmental and nature conservation work through two different, but complementary bodies:

— the Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats (CDPE);

— the Standing Committee of the Berne Convention.

a. *Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats (CDPE)*

In outline, the CDPE's work programme is as follows:

1. Devising a legal framework for dealing with environment problems especially in the light of the proposals from the CLRAE in its Resolution 171 (1986) and the Parliamentary Assembly in Recommendation 1052 (1987).

Thus an outline convention for the protection of the environment is beginning to be mooted as a major Council of Europe contribution in this area. In this respect, three types of provisions may be distinguished:

— affirming states' commitment to protecting the environment (right to a healthy environment);

l'application de la convention et de faire toute proposition tendant à améliorer son efficacité.

Tout en reconnaissant la priorité dont ces problèmes de milieu naturel doivent continuer à bénéficier, le Comité des Ministres précise: «La concentration sur ces objectifs ne devrait toutefois pas exclure d'autres initiatives, et le Conseil de l'Europe devrait, en tant que tel, s'occuper de problèmes de gestion de l'environnement, ainsi que des solutions, notamment législatives, à leur donner. Ceci, dans la mesure où la continuité de l'espace géographique que forment ses vingt et un Etats membres ainsi que la similitude de leurs systèmes juridiques et de leur degré de développement économique le requièrent. Une telle action s'intègre en effet dans l'approche propre au Conseil de l'Europe, qui est celle de la qualité de la vie.»

Lors de sa 404^e réunion (février 1987), le Comité des Ministres a arrêté un mandat spécifique du nouveau «Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel» (CDPE), responsable du programme de travail intergouvernemental dans ce domaine, et qui succède donc au «Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles».

Le Conseil de l'Europe va donc œuvrer dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature avec deux organes différents mais complémentaires:

— le Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE);

— le Comité permanent de la Convention de Berne.

a. *Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE)*

Les grandes lignes du programme de travail pour ce nouveau comité sont les suivantes:

1. Elaboration d'un cadre juridique pour affronter les problèmes en matière d'environnement sur la base, notamment, de propositions faites par la CPLRE dans sa Résolution 171 (1986) et par l'Assemblée parlementaire dans sa Recommandation 1052 (1987).

Ainsi, l'idée d'une convention-cadre pour la protection de l'environnement commence à être avancée comme une contribution majeure du Conseil de l'Europe dans cette matière. Dans cet esprit, trois catégories de dispositions pourraient être distinguées:

— l'affirmation de l'engagement des Etats à protéger l'environnement (droit à un environnement sain);

— establishing the main principles by which states must be guided in their environment-protection policy ;

— dealing with procedures (such as impact studies, public inquiries and prior-authorisation requirements) and legal instruments for government environment-protection action.

The European Social Charter machinery for supervising implementation is a possible model here ;

2. Prevention of pollution and other nuisances, taking account of work by other European and international organisations. Two types of action are contemplated :

— extending the provisions of European Community directives to the twenty-one Council of Europe states ;

— identifying problems not yet tackled by other intergovernmental organisations and which are of specific concern to the twenty-one member countries ;

3. Management of resources, particularly water. The Committee of Ministers' adoption of the draft European convention for the protection of international watercourses against pollution is a prerequisite of any new activity. It would open up new opportunities for intergovernmental co-operation in areas such as ground water protection, another field where there would be room for an international legal instrument.

Soil management and conservation should likewise receive close attention from the new steering committee. The June 1987 Lisbon European Ministerial Conference on the Environment in fact set the ball rolling for an outline European convention on soil protection ;

4. The CDPE would take over management of the European Diploma from the old CDSN. The award and management of the European Diploma are undoubtedly the Council of Europe's most positive achievement in natural-heritage protection ;

5. Information, education and training, particularly for decision-makers and teachers, will form an important part of the work of the sadly under-resourced Documentation and Information Centre for the Environment and Nature.

The transition in 1987 was not altogether smooth, since at its first meeting the new Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats (CDPE) apparently rejected its terms of reference from the Committee of Ministers and announced its inten-

— les grands principes qui doivent inspirer la politique des Etats en cette matière ;

— les instruments juridiques et les procédures (par exemple études d'impact, consultations du public, autorisations préalables) pour permettre aux autorités d'intervenir dans la protection de l'environnement.

A cet égard la Charte sociale européenne pourrait être prise comme modèle pour prévoir un système de contrôle de son application ;

2. La prévention des pollutions et autres nuisances en tenant compte d'autres organisations européennes et internationales. Deux types d'initiatives ont cependant été envisagées :

— élargissement aux vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe de directives adoptées par la CEE ;

— identification de problèmes non encore abordés par d'autres organisations intergouvernementales et qui correspondent aux spécificités des vingt et un pays membres ;

3. La gestion des ressources, notamment de l'eau. A cet égard l'adoption du projet de convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution par le Comité des Ministres constitue un préalable à toute activité nouvelle. Son adoption ouvrirait des perspectives nouvelles d'action, notamment en faveur des eaux souterraines, qui pourraient également justifier l'élaboration d'un instrument juridique international.

Enfin, la gestion et la conservation des sols devraient également bénéficier d'une grande attention de la part du nouveau comité directeur. La Conférence ministérielle européenne sur l'environnement, tenue en juin 1987 à Lisbonne, a d'ailleurs donné une impulsion particulière à l'idée d'élaborer une convention-cadre européenne pour la protection des sols ;

4. La gestion du Diplôme européen restera une activité héritée de l'ancien comité directeur. L'octroi et la gestion du Diplôme européen constituent certainement la réalisation concrète la plus intéressante du Conseil de l'Europe en matière de protection du patrimoine naturel ;

5. L'information, l'éducation et la formation, notamment des décideurs et des enseignants, resteront un objectif essentiel des activités du Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature, malheureusement doté de moyens notoirement insuffisants.

La transition effectuée en 1987 n'a pas été sans heurts, puisque le nouveau Comité européen pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE) au cours de sa première réunion aurait refusé d'assumer le mandat qui lui avait été confié par le Comité des Ministres

tion of quite simply carrying on the work begun by the European Committee for the Conservation of Nature and Natural Resources (CDSN).

The Committee of Ministers has since issued the new committee (CDPE) with further instructions "to look into soil protection with a view to possibly drawing up a legal instrument and bearing in mind the need for ground water protection".

b. *The Standing Committee for the Berne Convention*

The Standing Committee of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats has been meeting annually. Its sixth meeting, from 8 to 11 December 1987, was the first attended by a representative of Senegal, which has been a Contracting Party to the convention since 1 August 1987.

The committee made amendments to Appendices II and III of the convention (lists of protected species), adding species of freshwater fish and invertebrates, and further animal species. Contracting Parties will be informed of the amendments, which will come into force in three months' time for Contracting Parties which do not notify objections.

The committee also adopted three recommendations on the sea turtles *Caretta caretta* and *Chelonia mydas* (the loggerhead turtle). In addition, it adopted a work programme on protection of *Canis lupus* (the wolf), *Ursus arctos* (the brown bear), *Lynx ssp*, *Lutra lutra* (the otter) and the orchid family.

Finally, at their January 1988 meeting, the Ministers' Deputies decided to invite Morocco to accede to the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats.

c. *Other committees*

In response to proposals made by the Assembly in 1975 (in Recommendation 753) and a further proposal from the 1986 Oslo Conference of European Ministers of Justice, the Committee of Ministers set up a Committee of experts on the repair of damage to the environment. This committee of experts was asked to look into the scope for preventive or compensatory measures, with a view to drawing up a suitable instrument. The committee met twice in 1987 and will be continuing its work in 1988.

et se serait proposé de continuer purement et simplement les activités engagées par l'ancien Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

Entre-temps, le Comité des Ministres a chargé le nouveau comité (CDPE) de «procéder à un examen du problème de la protection des sols en vue de l'élaboration éventuelle d'un instrument juridique, en tenant compte également des nécessités de la protection des eaux souterraines».

b. *Le Comité permanent de la Convention de Berne*

Le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel a tenu ses réunions annuelles (sa sixième du 8 au 11 décembre 1987). Pour la première fois un représentant du Sénégal — Partie contractante à la convention depuis le 1^{er} août 1987 — a participé aux travaux de ce comité.

Le comité a apporté des amendements aux annexes II et III (listes d'espèces protégées) de la convention par l'introduction d'espèces de poissons d'eau douce et d'invertébrés et par l'introduction de nouvelles espèces animales. Ces amendements seront portés à la connaissance des Parties contractantes et entreront en vigueur dans un délai de trois mois à l'égard des Parties contractantes qui n'ont pas notifié d'objection.

Il a également adopté trois recommandations concernant les tortues marines *Caretta caretta* et *Chelonia mydas* (tortues caouanes). Il a en outre adopté un programme de travail relatif à la protection de *Canis lupus* (le loup), *Ursus arctos* (l'ours brun), *Lynx ssp*, *Lutra lutra* (la loutre) et la famille des orchidées.

Enfin, lors de leur réunion de janvier 1988, les Délégués des Ministres ont décidé d'inviter le Maroc à adhérer à la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

c. *Autres comités*

D'autre part, le Comité des Ministres a institué — à la suite des propositions faites par l'Assemblée dès 1975 (Recommandation 753) et à la suite d'une nouvelle proposition de la Conférence des ministres européens de la Justice, tenue à Oslo en 1986 — un Comité d'experts sur la réparation des dommages causés à l'environnement. Chargé d'examiner les problèmes posés par les dommages causés à l'environnement, notamment la possibilité de prendre des mesures à caractère préventif et compensatoire en vue d'élaborer un instrument approprié, ce comité d'experts a tenu deux réunions en 1987 et poursuivra ses travaux en 1988.

Committee of experts on the effects of atmospheric pollution on the architectural heritage

In 1986, the Committee of Ministers decided to set up a select committee of experts to:

— take stock of research findings and action by international institutions on physical deterioration of the architectural heritage;

— ascertain what specific action the Council of Europe should take.

This select committee of experts met in Strasbourg on 2 and 3 October 1986. After preliminary consideration and with due regard to work done by other bodies, it decided it would be in line with the Convention for the Protection of the Architectural Heritage of Europe to prepare, on the basis of Resolution No. 4 of the European Conference of Ministers responsible for the Architectural Heritage, meeting in Granada, on 3 and 4 October 1985 (on the physical conservation of the architectural heritage and the need to combat pollution), a Committee of Ministers "recommendation" to the governments of member states on ways of containing the physical deterioration of materials.

The Steering Committee for Integrated Conservation of the Historic Heritage adopted a preliminary draft recommendation at its meeting on 9 and 10 December 1987.

D. Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE)

In 1985, in collaboration with the Parliamentary Assembly, the CLRAE held the 1st Conference of the Regions of the Mediterranean Basin, at Marseilles (see under B). At its 20th Session (15-17 October 1985), the CLRAE adopted Resolution 162 on the Conference of Regions of the Mediterranean Basin, asking for local and regional authorities to be given more powers and resources to deal with environmental matters and to be kept better informed. It asks local and regional authorities themselves to co-operate and consult one another more closely.

At the same 20th Session, the CLRAE adopted Resolution 161 on land-based marine pollution, which requests governments and international organisations to bring in stricter regulations and closer supervision on the matter, and the Committee of Ministers to adopt the draft

Comité d'experts sur les effets de la pollution atmosphérique sur le patrimoine architectural

Le Comité des Ministres avait décidé en 1986 de créer un comité restreint d'experts chargé de:

— faire le point des conclusions des travaux scientifiques et des actions poursuivies par les institutions internationales dans le domaine de la dégradation physique du patrimoine architectural;

— déterminer les actions spécifiques que devrait entreprendre le Conseil de l'Europe dans ce contexte.

Ce comité restreint d'experts s'est réuni à Strasbourg les 2 et 3 octobre 1986. Après une première approche de la question et compte tenu des travaux poursuivis auprès d'autres instances, il a estimé que dans l'esprit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe et sur la base de la Résolution n° 4 de la Conférence européenne des ministres responsables du Patrimoine architectural, réunis à Grenade les 3 et 4 octobre 1985 (résolution relative à la sauvegarde physique du patrimoine architectural et à l'impératif de lutte contre la pollution), il serait opportun de préparer une « recommandation » du Comité des Ministres aux gouvernements des Etats membres sur les stratégies à mettre en œuvre pour limiter la dégradation des matériaux.

Un avant-projet de recommandation présenté par ce comité a été adopté par le Comité directeur pour la conservation intégrée du patrimoine historique durant sa réunion des 9-10 décembre 1987.

D. Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

En 1985, en coopération avec l'Assemblée parlementaire, la CPLRE a organisé à Marseille la 1^{re} Conférence des régions du bassin méditerranéen (voir sous B). Lors sa 20^e Session (15-17 octobre 1985), la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a adopté la Résolution 162 sur la Conférence des régions du bassin méditerranéen par laquelle elle demande des compétences et des moyens accrus pour les collectivités territoriales en matière d'environnement ainsi qu'une meilleure information. A ces dernières, elle demande davantage de coopération et de concertation.

Toujours pendant la 20^e Session, la CPLRE a également adopté la Résolution 161 sur la pollution marine d'origine tellurique par laquelle il est demandé aux gouvernements et aux organisations internationales une réglementation et un contrôle strict en la matière, et au Comité des Ministres l'adoption du projet de convention

European convention for the protection of international watercourses against pollution.

At its 21st Session (October 1986) the CLRAE adopted Resolution 171, "Regions, environment and participation", which asks the regions, and other local authorities as appropriate, to :

i. devise, as part of their general action programme, overall long-term environmental strategies in the form of a regional environmental management plan, including an assessment of the ecological situation and the necessary measures for implementation, management and follow-up ;

ii. set up, within their administration, a department with overall responsibility for environmental matters, for the necessary co-ordination and for informing and advising the public, in particular by instituting environmental advisers.

At the same session, it also adopted Resolution 172 on tourism and the environment, which calls on local and regional authorities to pursue, in the development of tourist areas, an integrated planning policy reflecting the complementary functions of the various sectors (agriculture, town planning and transport) with a bearing on the environment.

In November 1986, a conference of European towns and regions with port facilities was held at Vigo (Spain) on environmental problems in port areas. A conference report has been published and a draft resolution arising from the conference was adopted during the 23rd CLRAE Session, in March 1988.

The 2nd Conference of the Regions of the Mediterranean Basin was held jointly by the CLRAE and the Parliamentary Assembly at Malaga (Spain) in September 1987 (see under B).

At its 22nd Session (in October 1987) the CLRAE adopted Resolution 182 (1987) on soil protection.

From 9 to 11 May 1988 the European Conference of Mountain Regions will meet at Trento (Italy). It will be discussing national development policies for mountain regions, features of integrated development policy and tourism promotion in mountain regions.

européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution.

A la 21^e Session (octobre 1986) a été adoptée la Résolution 171 sur « Régions, environnement et participation » dans laquelle la CPLRE demande aux régions et, le cas échéant, aux autres collectivités territoriales :

i. de fixer, dans leurs programmes généraux d'action, les stratégies globales et à long terme en matière d'environnement sous la forme d'un plan régional de la gestion de l'environnement comprenant le constat de la situation écologique et les mesures nécessaires à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi ;

ii. de créer au sein de leur administration, pour les questions environnementales, un département compétent pour les aborder de manière globale pour effectuer la coordination nécessaire et ayant également la tâche d'informer et de conseiller les citoyens, notamment en créant des postes de conseillers en environnement.

Au cours de cette même session, a été également adoptée la Résolution 172 sur le tourisme et l'environnement dans laquelle il est demandé aux collectivités territoriales de veiller à mener, dans l'aménagement et le développement des zones touristiques, une politique intégrée du territoire qui tienne compte de la complémentarité de différents secteurs ayant une incidence sur l'environnement (agriculture, urbanisme, transports, etc.).

En novembre 1986, s'est tenue à Vigo (Espagne) une conférence des villes et régions portuaires européennes au cours de laquelle ont été abordés les problèmes d'environnement dans les zones portuaires. Les travaux de la conférence ont fait l'objet d'un rapport et d'une proposition de résolution qui ont été adoptés à la 23^e Session de la CPLRE en mars 1988.

La 2^e Conférence des régions du bassin méditerranéen, organisée conjointement par la CPLRE et l'Assemblée parlementaire, s'est tenue à Malaga (Espagne) en septembre 1987 (voir sous B).

A sa 22^e Session (octobre 1987), la CPLRE a adopté la Résolution 182 (1987) sur la protection des sols.

D'autre part, du 9 au 11 mai 1988 se tiendra à Trento (Italie) la Conférence européenne des régions de montagne. Il est prévu d'y traiter des politiques de développement des zones de montagne mises en œuvre au niveau national, des caractéristiques d'une politique de développement intégré ainsi que de la valorisation du tourisme en région de montagne.

E. *4th and 5th European Ministerial Conferences on the Environment*

a. *4th European Ministerial Conference on the Environment* (Athens, 25-27 April 1984)

The general theme of this 4th conference was coastal areas, river banks and lake shores, their planning and management in compatibility with the ecological balance. This was also the subject of the 1983-84 European information campaign, "The Water's Edge", run by the Council of Europe Documentation and Information Centre on the Environment and Nature.

In the first of its resolutions on policy and legislation, which was instigated by the Greek delegation, the ministerial conference recommended that governments follow the "policy guide" appended to the resolution and containing a set of basic principles, together with guidelines on such matters as planning, administration, legislation, education, policy on land use and development, and, in a final section, policy on ecosystems and species.

Pointing out that environment protection could be a factor for economic recovery, the Athens ministerial conference called for a new economic policy approach in which environmental costs would be treated as inseparable from general development costs.

At the opening session, the President of the Assembly, Mr Ahrens, gave a speech which undoubtedly set the tone of the ministers' discussions and the final resolutions, particularly with regard to the acknowledgement of environment policy's beneficial effect on employment. A colloquy between the ministers and a Parliamentary Assembly delegation went into this further, raised the question of the — still pending — European convention on the protection of international watercourses against pollution and discussed the prospects of ratification, by member states, of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention).

b. *5th European Ministerial Conference on the Environment* (Lisbon, 11-12 June 1987)

The conference dealt with two main subjects:

— protection and management of the natural heritage in rural areas;

E. *4^e et 5^e Conférences ministérielles européennes sur l'environnement*

a. *4^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement* (Athènes, 25-27 avril 1984)

Le thème général de cette 4^e conférence a été celui des zones côtières, rives fluviales et lacustres, leur planification, aménagement et gestion en compatibilité avec l'équilibre écologique. Il est à noter que ce thème de la conférence ministérielle a fait l'objet, en 1983 et 1984, de la Campagne européenne d'information sur les rivages lancée par le Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature du Conseil de l'Europe.

Proposée par la délégation hellénique, la conférence ministérielle a recommandé aux gouvernements dans une première résolution relative à la politique et à la législation de s'inspirer dans leur politique d'un «guide d'action» regroupant un catalogue de principes fondamentaux ainsi que des directives en matière de planification, d'administration, de législation, d'éducation; d'autres directives sont destinées à la politique foncière et le développement, et une dernière catégorie vise les politiques en matière d'écosystèmes et des espèces.

La conférence ministérielle d'Athènes a notamment souligné que la protection de l'environnement peut contribuer au redressement économique et qu'elle devrait être intégrée dans une nouvelle politique économique qui considère les coûts écologiques comme inséparables des coûts généraux du développement.

Le Président de l'Assemblée, M. Ahrens, a prononcé un discours lors de la séance d'ouverture qui a eu un retentissement certain sur les débats ministériels et dans les résolutions finales en ce qui concerne notamment la reconnaissance du rôle positif de la politique d'environnement sur la politique de l'emploi. Un colloque entre les personnalités ministérielles et une délégation de l'Assemblée parlementaire a permis d'approfondir cette question ainsi que d'évoquer le problème, toujours en attente, du projet de convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution et les perspectives de ratification, par les Etats membres, de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).

b. *5^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement* (Lisbonne, 11-12 juin 1987)

Cette conférence avait inscrit à son ordre du jour les deux grands thèmes:

— protection et gestion du milieu naturel dans les zones rurales;

— European environment strategy.

It was followed by the ceremony to launch the European Campaign for the Countryside. The programme included the customary colloquy between ministers and a Parliamentary Assembly delegation.

At the colloquy, the group from the Assembly Sub-committee on the environment, which I led, raised a number of highly political issues with the ministers, including :

— application of the "polluter-pays" principle in the member states ;

— the signature problems hanging over the draft European convention on the protection of international watercourses ;

— the current policy position in member states regarding integrated rural development ;

— the extinction threat to the sea turtle in Greece and Turkey ;

— application of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats.

The colloquy was particularly animated and lasted one hour and fifty minutes instead of the scheduled hour.

Adopting their conclusions in the form of two resolutions, the Council of Europe Environment Ministers decided to draw up a European strategy to strengthen environmental protection in the Council of Europe's twenty-one member countries. They also advocated specific measures to revive Europe's rural areas.

Conservation strategy should, the ministers recommended, be based on prevention rather than repair of damage, this being the more cost-effective approach in the long term. Environmental considerations should enter into all political decisions.

They wanted the "polluter-pays" principle to be fully applied and, as far as possible, extended to all types of environmental damage.

They also expressed great concern about soil deterioration and asked the Council of Europe to look into the possibility of drawing up a convention on the subject.

The ministers' concern to secure the future of their countries' rural areas, which account for over 80% of Western Europe's total surface area,

— stratégies européennes de l'environnement.

La conférence a été suivie par la cérémonie de lancement de la Campagne européenne pour le monde rural. Comme de tradition, un colloque entre les personnalités ministérielles et une délégation de l'Assemblée parlementaire était prévu au programme.

Au cours de ce colloque, les membres de la sous-commission de l'environnement de l'Assemblée, conduite par votre rapporteur, ont eu l'occasion de soulever plusieurs questions hautement politiques avec les ministres, telles que :

— l'application du principe « pollueur-payeur » dans les différents Etats membres ;

— les difficultés liées à la signature du projet de la convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux ;

— l'état des politiques actuelles des Etats membres en matière de développement rural intégré ;

— les menaces d'extinction des tortues de mer en Grèce et en Turquie ;

— l'application de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Le colloque a été particulièrement animé et il a duré plus longtemps que prévu : une heure cinquante minutes au lieu d'une heure.

En adoptant leurs conclusions sous forme de deux résolutions, les ministres de l'Environnement du Conseil de l'Europe ont décidé d'élaborer une stratégie européenne pour renforcer la protection de l'environnement dans les vingt et un pays membres de l'Organisation. Ils ont également préconisé des mesures spécifiques pour stimuler les zones rurales européennes en déclin.

La stratégie de conservation devrait reposer davantage sur la prévention que sur la réparation des dommages parce qu'une action préventive à long terme est plus rentable ont ajouté les ministres. A cette fin, ils ont souligné la nécessité de tenir compte des problèmes d'environnement dans toutes les décisions politiques.

Le principe « pollueur-payeur » devrait, selon eux, être appliqué pleinement et, dans la mesure du possible, être étendu à toutes les formes de dommage à l'environnement.

Les ministres ont également manifesté leur vive préoccupation au sujet de la dégradation, surtout qualitative, des sols et ont chargé le Conseil de l'Europe d'étudier la possibilité d'élaborer une convention sur ce thème.

Le souci des ministres de préserver l'avenir des zones rurales de leurs pays, qui représentent plus de 80 % de la surface totale de l'Europe occi-

was mirrored in the European Campaign for the Countryside, which was officially opened at Santarem immediately after the conference, in the presence of the President of the Republic of Portugal, Mr Mario Soares.

The ministers accepted the Belgian Government's invitation to hold their next conference in Belgium in 1990.

This 5th ministerial conference was particularly important in that it confirmed the Council of Europe's role in environment protection as going beyond mere nature protection, a point which the Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats (the intergovernmental committee established in 1987 to replace the European Committee for the Conservation of Nature and Natural Resources) has apparently not yet accepted.

II. National activities

Austria

In 1986, Austria passed legislation to reduce air pollution, making tax concessions to users of unleaded petrol and taxing ordinary petrol more heavily.

In 1987, Austrian environment-protection organisations set up a centre to gather information on the harmful implications of energy-policy developments and supply it to the Austrian population and the populations in neighbouring countries.

Belgium

In 1984, Belgium passed an act on the import, export and transit of waste. Such transport is now notifiable and may be prohibited or restricted. In 1986, French-speaking Belgium published three decrees on impact studies, the protection of surface waters and waste management. Moreover, in August 1986, a Crown decree laid down new sulphur-dioxide, nitrogen-oxide and dust emission standards for large combustion plants. The standards apply only to new plants and will eventually bring about a spectacular improvement.

Denmark

In 1984, the Danish Parliament passed a storage of chemical waste Act requiring local authorities to identify places where chemical waste

dentale, trouve son écho dans la Campagne européenne pour le monde rural qui a été officiellement ouverte le soir même à Santarem en présence du Président de la République du Portugal, M. Mario Soares.

Les ministres ont décidé de tenir leur prochaine conférence en Belgique en 1990 à l'invitation du Gouvernement belge.

Cette 5^e conférence ministérielle a une importance toute particulière dans la mesure où elle a confirmé le rôle du Conseil de l'Europe dans les domaines de la protection de l'environnement, allant au-delà de la simple protection de la nature ce qui ne semble pas encore avoir été accepté par le Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu, un comité intergouvernemental créé en 1987 en remplacement du Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

II. Activités nationales

Autriche

En 1986, l'Autriche a pris des mesures législatives afin de réduire la pollution atmosphérique: elle a prévu des avantages fiscaux pour les utilisateurs d'essence sans plomb et des impôts additionnels pour l'essence ordinaire.

Des organisations autrichiennes de protection de l'environnement ont créé en 1987 un centre d'information dont la tâche sera de recueillir des données sur les effets destructeurs et défavorables du développement futur de la politique énergétique et d'en informer les populations de l'Autriche et des Etats riverains.

Belgique

En 1984, la Belgique a adopté une loi sur l'importation, l'exportation et le transit des déchets. Ces transferts sont soumis dorénavant à une déclaration et peuvent faire l'objet d'interdictions ou de limitations. En 1986, la Wallonie a publié trois décrets relatifs aux études d'impacts à la protection des eaux de surface et à la gestion des déchets. D'autre part, un arrêté royal d'août 1986 instaure en Belgique de nouvelles normes pour les émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de poussières pour les nouvelles grandes installations de combustion. Ces normes, qui ne concernent que les nouvelles installations, entraîneront à terme une amélioration spectaculaire de la situation.

Danemark

En 1984, le Parlement danois a adopté le projet de loi sur le dépôt des déchets chimiques qui oblige les pouvoirs publics au niveau local à

is stored and to protect surrounding areas from pollution.

In 1985, an act was passed on the compensation of Danish farmers wherever drainage is prohibited for environmental reasons. Under the act, farmers can obtain grant aid to filter drainage water, or compensation if filtering is not allowed because of the risk of salts leaching from the soil and causing water pollution. Outline legislation had already been passed to protect surface water and ground water from pollution caused by use of agricultural waste. In 1987, with a view to more ecological management of state-owned green spaces, government departments dealing with the environment were reorganised, the forestry service and nature conservation service merging to form a national forestry and nature service.

France

In June 1984, the Senate adopted a bill on freshwater fishing as part of provisions for managing water as a biotope. In 1985, two acts were passed: one dealing with the development and protection of mountain areas, the other with the regeneration and protection of forests. A June 1985 decree introduced a parafiscal charge on air pollution caused by certain combustion plants. The charge is payable to the Air Quality Agency and will go to finance anti-pollution action. In 1986, the Senate and the National Assembly also gave final approval to a bill on coastal management, protection and development, laying down general principles on coastal conservation. Also in 1986, two reports were published, one by the Parliamentary Office for Science and Technology Policy, on acid rain, the other by the Economic Information and Forecasting Office (BIPE), on the economic impact of anti-pollution regulations on the car industry and oil refining and distribution.

In 1986, the Ministry of the Environment signed an agreement with the detergents industry, whereby the composition of detergents is to be clearly indicated on the packaging, the aim being to reduce the amount of phosphate in the environment. The ministry also concluded a similar agreement with the Federation of Paint Industries, aimed at reducing the annual emission of organic solvents in paints and varnishes by a quarter. 16 million francs were also allocated to two companies for modernising their plants.

identifier les sites où les déchets chimiques ont été entreposés et à mettre ces sites à l'abri de la pollution du voisinage.

En 1985, une loi a été adoptée sur l'indemnisation des agriculteurs danois en cas de drainage interdit pour raison environnementale. Cette loi prévoit que les agriculteurs pourront obtenir des indemnités pour filtrer les eaux de drainage, ou une compensation, s'ils se voient opposer un refus à ce filtrage là où celui-ci pourrait entraîner une pollution des eaux par la dissolution des sels contenus dans le sol. Auparavant une loi-cadre avait été adoptée visant à protéger les eaux de surface et souterraines contre la pollution causée par l'emploi des déchets agricoles. Afin de renforcer l'aspect écologique de la gestion des espaces verts appartenant à l'Etat, des services gouvernementaux compétents pour l'environnement ont été restructurés en 1987. Les anciennes agences pour la forêt et l'agence pour la protection de la nature se sont jointes en une nouvelle agence nationale pour les forêts et la nature.

France

En juin 1984, le Sénat a adopté une loi sur la pêche en eaux douces dont le but est de s'intégrer dans le cadre général de la gestion de l'eau comme biotope. En 1985, deux textes de lois ont été adoptés: l'un relatif au développement et à la protection de la montagne et l'autre relatif à la revalorisation et à la protection de la forêt. Par ailleurs, en juin 1985, un décret a été publié fixant une taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique émise par certaines installations de combustion. La taxe sera perçue par l'Agence de la qualité de l'air et sera affectée au financement de la lutte contre la pollution. D'autre part, en 1986, le Sénat et l'Assemblée nationale ont définitivement adopté un projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral qui fixe les principes généraux applicables afin de préserver le littoral. Au cours de la même année deux rapports ont été publiés, l'un par l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sur les pluies acides et l'autre, réalisé par le Bureau d'information et de prévision économique (BIPE), sur les impacts économiques pour la filière automobile et le secteur du raffinage et distribution de la réglementation antipollution.

En 1986, le ministère de l'Environnement a signé un accord avec les industriels de détergents. Dorénavant, la composition des détergents doit être clairement indiquée sur l'emballage afin de réduire l'excès de phosphates dans l'environnement. D'autre part, un accord du même type a été signé entre le même ministère et la Fédération des industries de peinture dans le but de réduire d'un quart les émissions annuelles de dissolvants organiques contenus dans les peintures et les vernis. D'autre part, 16 millions de francs français ont été attribués à deux sociétés afin de leur permettre de moderniser leurs installations.

Following a decision by the Commission of the European Communities to promote a programme of training for "environment advisers", the Upper Rhine Co-operation Association (ASTF) has decided to run a pilot project. The programme includes establishing a protected site on the river Lauter, a scheme of basic environment-protection training and environment-awareness development, and the regeneration of forests with severe acid-rain damage.

Federal Republic of Germany

In 1984, a referendum in Bavaria approved a proposal to amend the Bavarian Constitution. The amendment makes the Bavarian state responsible for environment conservation and thus for protecting soil, water and air, maintaining and improving nature's productive capacity and protecting local animal and plant species. Bavaria is the first state in the Federal Republic of Germany to adopt powers of this kind but others, such as North Rhine-Westphalia, are said to be thinking of following suit.

In 1985, the third revision of the Disposal of Toxic Waste Act came into force. It lays down comprehensive regulations on transfrontier transfer of waste. The underlying principle is that waste must be disposed of in the territory where it was produced. If that is impossible, permission for transport, import or export will not be given unless the disposal arrangements are shown to be in accordance with the act. A special farming and environment report by experts from the Federal Republic of Germany was published in 1985. It provides an impressive amount of information on all aspects of the problem, and proposes measures such as a nitrates tax and "corridors" of environmental protection covering 10% of the national territory. In June 1985, the *Bundestag* passed the second revision of the Federal Emission Control Act. The aim of the act is to strengthen the environment-protection requirements applying to existing industrial plants.

Clean-air regulations (TALUFT) for older factories received final approval in 1986. In June 1986, after Chernobyl, a Ministry of the Environment was set up. In November 1986, a new, more comprehensive Waste Act was passed to bring the law into line with Community directives. The government also decided to introduce stricter regulations on the purification of waste water. The tax payable by firms which cause water pollution was quintupled and the list of toxic substances was

A la suite d'une décision de la Commission des Communautés européennes de promouvoir un programme pour la formation de «conseillers en environnement», l'Association pour la coopération du Rhin supérieur (ACTF) a pris l'initiative d'un projet pilote. Le programme contient des projets pour la création d'un site protégé sur le cours de la Lauter, un plan d'initiation et de sensibilisation à la protection de l'environnement, ainsi que la régénération de forêts décimées par les pluies acides.

République Fédérale d'Allemagne

En 1984, les habitants de la Bavière ont adopté par référendum un projet de modification de la Constitution de leur Etat. Par cette réforme, la protection de l'environnement devient une mission de l'Etat qui, par conséquent, a la responsabilité de la protection des sols, de l'eau et de l'air et du maintien et de l'amélioration des capacités de production de la nature, et de la protection des espèces locales d'animaux et des plantes. La Bavière est le premier Etat de la République Fédérale d'Allemagne à se doter de pareilles dispositions mais d'autres auraient l'intention de suivre, telle la Rhénanie-Westphalie.

En 1985, le troisième amendement de la loi sur l'élimination des déchets toxiques est entré en vigueur. De cette façon, le transfert transfrontalier de déchets est réglementé de façon très complète. Cet amendement porte sur le principe de base que l'élimination des déchets doit être réalisée sur le territoire où ils ont été produits. Au cas où ceci ne serait pas possible, l'autorisation de transport, d'importation et d'exportation ne pourra être accordée que si la preuve est donnée que l'élimination sera exécutée conformément aux dispositions de cette loi. En ce qui concerne l'agriculture et l'environnement, un rapport spécial d'experts de la République Fédérale d'Allemagne a été publié en 1985. Ce document fournit un nombre impressionnant d'informations sur tous les aspects de ce problème et propose des mesures à prendre, telle l'introduction d'une taxe sur les nitrates et la préservation de «couloirs» écologiques comprenant 10 % du territoire. En juin, le *Bundestag* a voté la seconde loi modifiant la loi fédérale sur la protection contre les émissions. Cette loi se propose de renforcer les exigences de protection de l'environnement pouvant être imposées aux installations industrielles existantes.

En ce qui concerne l'assainissement des entreprises anciennes, les instructions techniques en matière d'air (TALUFT) ont été définitivement adoptées en 1986. En juin 1986, après les événements de Tchernobyl, un nouveau ministère de l'Environnement a été créé. En novembre 1986, une nouvelle loi sur les déchets a été adoptée. Par rapport aux textes précédents, celle-ci appréhende de façon plus globale ce problème et constitue une traduction juridique plus conforme aux directives

added to. These measures are designed to achieve a 90% reduction in the emission of pollutants by the chemicals industry over a fifteen-year period.

In 1987, the Ministry of the Environment banned the use of PCP (pentachlorophenol), a fungicide mainly used in products for treating wood. This prompted the European Environmental Bureau to appeal to the Commission for a ban on PCP in the European Community. The Lower Saxony Minister for Agriculture launched a pilot scheme to protect wild flowers. Farmers refraining from using fertilisers or treating field edges with herbicides are eligible for compensation for every untreated m² of land per year.

An international exhibition (Unvitec 1986) highlighted the job-creation potential of nature conservation. Environment authorities believe that the desulphurisation of power stations and elimination of nitric oxides would necessitate creating thousands of steady jobs.

Greece

On 4 June 1986, the Council of Ministers adopted an outline bill on the environment which, when enacted, will organise the regulations on air, water, waste, soil, noise and nature protection into a coherent whole. It will also empower the Minister for the Environment, Regional Planning and Public Works to countersign other ministries' measures so as to prevent adverse effects on the environment.

Italy

In August 1985, the Senate gave final approval to a legislative decree introducing emergency measures to protect areas of special environmental interest. The decree is a big step forward in landscape protection since it applies to some 15% of Italian territory (coast, lake shores and river banks, and mountain areas of a given altitude). Building is henceforth prohibited in the areas concerned unless special permission is given by the Ministry of the Environment. The 1976 Community directive on bathing waters became law in Italy in July 1985 with the publication of a legislative decree adopted in June 1985.

communautaires en la matière. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de renforcer sa réglementation sur la purification des eaux usées. La taxe payable par les entreprises qui polluent l'eau a été multipliée par cinq et la liste des substances toxiques allongée. Grâce à ces mesures l'industrie chimique devrait réduire ses émissions polluantes de 90 % en quinze ans.

En 1987, le ministère de l'Environnement a interdit l'utilisation d'un fongicide, le PCP (penta-chloro-phénol), utilisé notamment dans les produits de traitement du bois. Cette mesure a incité le Bureau européen de l'environnement à lancer un appel auprès de la Commission pour qu'elle propose à son tour cette interdiction dans la Communauté européenne. Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture de Basse-Saxe a lancé un projet pilote pour la sauvegarde de la flore sauvage. Les agriculteurs renonçant aux herbicides aux bords des champs et aux engrais peuvent recevoir des indemnités par m² de terrain épargné et par an.

Une exposition internationale (Unvitec 1986) a mis en évidence le lien possible entre la création d'emplois et la conservation de la nature. Les autorités responsables de l'environnement estiment que la mise en œuvre de la désulfuration des centrales électriques et les moyens adoptés pour éliminer les oxydes nitriques permettraient de créer des milliers de postes de travail stables.

Grèce

Le 4 juin 1986, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi-cadre sur l'environnement qui, une fois adoptée, permettra de réorganiser la législation existante en matière d'air, d'eau, de déchets, de sols, de bruit et de protection de la nature dans un ensemble cohérent. Cette nouvelle loi prévoit aussi que le ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics aura le pouvoir de contresigner les actes du gouvernement émanant d'autres ministères dans la perspective d'une politique préventive d'atteinte à l'environnement.

Italie

En août 1985, un décret-loi gouvernemental qui instaure des mesures d'urgence pour la protection des zones d'intérêt environnemental particulier a été définitivement adopté par le Sénat. Cette loi constitue un grand pas en avant en matière de protection du paysage puisqu'elle s'applique à 15 % environ du territoire italien (zones côtières, rives des lacs et des rivières, zones montagneuses d'une certaine altitude) où il est dorénavant interdit de construire, sauf dérogation émanant du ministère de l'Environnement. Par ailleurs, la directive communautaire de 1976 sur les eaux de baignade a été juridiquement mise en œuvre en juillet 1985 avec la publication d'un décret-loi adopté en juin.

In 1986, the State Secretariat for the Environment was replaced by a proper ministry. As environmental responsibilities have been extensively decentralised to the regions, the problems in setting up the ministry mainly involve the transfer of responsibilities from other national ministries. The outcome will be a national ministry with extensive responsibilities for water, waste and national parks, but which will have to collaborate with other ministries in other environmental areas, with the Ministry of Health, for instance, on air pollution and the Ministry for Merchant Shipping on marine pollution. In October 1986, moreover, the Senate began considering proposals and a government bill on safety inspection in high-risk industrial plants.

Liechtenstein

In 1986, Liechtenstein passed a Clean Air Act laying down limits on emissions from stationary plants, and measures to be taken when the limits are exceeded. The measures are paid for entirely by the polluter. Planning permission for larger plants can be refused unless emission estimates are provided. The government is also required to inform the public of the position regarding air pollution.

In 1986, Liechtenstein passed an act under which teachers will henceforth have to take training in teaching elementary environmental science. The hope is that the measure will develop a more responsible attitude towards the environment and improve co-operation between the authorities and the community.

Luxembourg

The 1986 Luxembourg acts translated into domestic law four Community directives on pollution caused by certain dangerous substances discharged into the aquatic environment. Two of the directives are concerned with discharge of mercury, the other two with discharge of cadmium and hexachlorocyclohexane. The acts provide safeguards on the setting up, in Luxembourg, of industrial installations covered by the directives. A nitrogen-oxide monitoring system which to form part of a network for automatic remote detection of air pollution is at the planning stage in the Grand Duchy.

Netherlands

In 1984, the Ministry of the Environment submitted six indicative five-year plans to Parlia-

En 1986, le secrétariat d'Etat à l'Environnement a été remplacé par un véritable ministère. Etant donné les compétences environnementales largement décentralisées aux régions, les problèmes soulevés par la création de ce ministère sont surtout posés au niveau des ministères nationaux qui devront céder certaines de leurs compétences. Le résultat sera un ministère national avec de larges compétences en matière d'eau, de déchets et de parcs nationaux mais qui devra agir de concert avec d'autres ministères dont les compétences en matière d'environnement restent, comme le ministère de la Santé en ce qui concerne la pollution atmosphérique ou le ministère de la Marine marchande pour la pollution marine. Par ailleurs, depuis octobre 1986, le Sénat a commencé l'examen du projet de loi gouvernementale et des propositions sur le contrôle de la sécurité des installations industrielles à hauts risques.

Liechtenstein

En 1986, la principauté a adopté une nouvelle loi sur la dépollution de l'air qui contient des dispositions sur les limitations d'émissions d'installations stationnaires et les mesures à prendre lorsque les valeurs limites des émissions sont dépassées. Les coûts de ces mesures sont totalement à la charge du pollueur. Pour la construction de plus grandes installations des pronostics d'émissions peuvent être exigés. Par ailleurs le gouvernement est tenu d'informer le public de l'état de la pollution de l'air.

En 1986, les autorités de la principauté ont approuvé un projet de loi qui obligera dorénavant les enseignants à suivre des cours de pédagogie de sensibilisation sur les sciences de l'environnement. Par cette décision les autorités souhaitent stimuler un comportement respectueux de l'environnement et ainsi établir une meilleure coopération avec les citoyens.

Luxembourg

En 1986, le Luxembourg a transposé en droit national quatre directives communautaires concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique. Deux de ces directives concernent les rejets de mercure et deux autres les déchets de cadmium et d'hexachlorocyclohexane. L'adoption de ces lois établit des règlements préventifs pour l'éventuelle implantation au Luxembourg d'établissements industriels visés par ces textes. Par ailleurs, un système de surveillance des oxydes d'azote est actuellement en phase de planification au grand-duché dans le cadre d'un réseau de télécontrôle automatique de la pollution atmosphérique.

Pays-Bas

En 1984, le ministère de l'Environnement a soumis au Parlement néerlandais 6 plans quin-

ment for dealing with air, noise, radioactivity, waste, chemical waste, and management of the environment generally. The novel feature of the latter plan is that it places the emphasis on a co-ordinated, coherent environment policy aimed at optimum use of all available resources.

In 1986, the Netherlands set in train a large-scale programme to monitor the environmental impact of intensive farming. The authorities made it their priority to do something about the large amount of waste generated by intensive pig and poultry rearing. As a preliminary step they have prohibited the building of any further breeding units, and provision is being made for closer supervision of farming practice.

Norway

In 1986, the Ministry of the Environment informed the United Kingdom of its concern that radioactive contamination of the Norwegian Sea and North Sea might result if a nuclear-waste recycling plant were built in northern Scotland. Norwegian fishermen are also worried about the effect which an increase in radioactive material might have on the main North Sea and Norwegian Sea fishing banks.

Portugal

In 1986, two environmental acts were passed. The first, the *lei de bases do ambiente*, is an outline act laying down general principles for future environment policy as regards the management and conservation of natural resources. It allocates responsibilities and specifies how policy is to be implemented nationally and regionally. As well as with nature conservation the act deals with pollution and the protection of the built heritage. It contains detailed provisions on pollution in sensitive areas and pollution emergencies. It provides for the setting up of a national environment institute in which environment organisations are to be represented. The other act, passed at the same time, lays down environment organisations' rights, mode of action and mode of co-operation with national, regional and local government.

The outline environment act set up a financially and administratively independent institute with legal personality. Its purpose is to promote citizens' participation in environmental matters and schemes to improve and protect the environment. The governing board will comprise parliamentarians and representatives of both sides of

quennaux indicatifs qui traitent respectivement de l'air, du bruit, de la radioactivité, des déchets et des déchets chimiques ; le sixième concernant la gestion de l'environnement en général. La nouveauté de ce plan est qu'il met l'accent sur une politique de l'environnement coordonnée et cohérente en vue d'une amélioration optimale par l'utilisation de tous les moyens disponibles.

En 1986, les Pays-Bas ont mis en œuvre un vaste programme destiné à contrôler l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement. Le problème prioritaire auquel les autorités se sont attaquées est celui de la quantité importante de déchets produits par les unités d'élevage intensif de porcs et de volailles. A ce propos, une mesure préliminaire a été l'interdiction de l'ouverture de nouvelles unités d'élevage et un contrôle plus poussé des pratiques agricoles est en préparation.

Norvège

En 1986, le ministère de l'Environnement norvégien a fait part aux autorités britanniques de son inquiétude d'une éventuelle contamination radioactive de la mer de Norvège et de la mer du Nord qui pourrait se produire par l'installation, au Nord de l'Ecosse, d'une fabrique de récupération des déchets nucléaires. Ces projets ont également inquiété les pêcheurs norvégiens qui craignent l'effet de l'augmentation du matériel radioactif sur les bancs de pêche les plus importants de la mer du Nord et de la mer de Norvège.

Portugal

En 1986, deux lois en matière d'environnement ont été adoptées : la première *lei de bases do ambiente* est une loi-cadre qui pose les principes généraux pour une future politique de l'environnement en matière de gestion et de protection des ressources naturelles. Par cette loi, les compétences et les instruments de cette politique aux niveaux national et régional sont définis. Aux éléments de protection de la nature sont également intégrées des notions telles que la pollution et la protection du patrimoine bâti. Les problèmes de pollution sont traités de façon détaillée en ce qui concerne les zones sensibles ou des situations d'urgence. La création d'un institut national de l'environnement y est prévue et les associations de l'environnement y seront représentées. Une deuxième loi a été adoptée en même temps qui fixe les droits des associations environnementales, leurs modalités d'action et de collaboration avec les administrations nationales, régionales et locales.

La loi-cadre de l'environnement a créé un institut doté de la personnalité juridique et financière et administrativement indépendant. Son but est la promotion de la participation des citoyens dans le domaine de l'environnement ainsi que des actions visant à améliorer et à protéger l'environnement. Le conseil de direction de l'institut sera

industry, associations, local government and the universities. Furthermore, voluntary associations for the protection of the environment and the natural and built heritage, now recognised as in the national, regional and local interest, are eligible for grant aid from the National Environment Institute.

Since 1986, particular attention has been devoted to the problem of clandestine building along the coast, whilst, during the same period, large nature reserves have been created. Furthermore, a decree regulating noise pollution has recently been passed.

Spain

Responsibility for environmental matters is entrusted exclusively by the Constitution to the "autonomous regional communities". The period in question saw the completion of the decentralisation of environmental management. Moreover, Spanish legislation has been obliged to undergo numerous adjustments as a result of its membership to the European Communities as from 1 January 1986.

Economic growth, particularly through tourism, industry and agriculture, has increased the risks of negative impacts on the environment; accordingly, the public authorities have taken important initiatives in the field of environmental protection and for the restoration of environmental equilibria, focusing as a matter of priority on water, the atmosphere and on wastes.

In regard to prevention measures, administrative initiatives have been taken in two major sectors:

a. Studies and research on environmental topics (inventories of fauna, flora and ecosystems);

b. Education, training (specialised courses for civil servants, grants for educational activities) and public information.

Various laws for the protection of the environment were passed during this period:

a. Modification of the Penal Code, to the effect of defining an ecological offence (no such definition existing hitherto) in order to be able to apply penalties to actions resulting in damage to the environment;

b. The fundamental law of May 1986 on toxic and dangerous wastes, which has formed a basis for the approval of the National Plan on toxic and dangerous wastes, incorporating technical standards and procedures for the procurement of materials and the construction of safe disposal facilities and facilities for processing and incineration;

formé de parlementaires, des représentants des forces sociales, des associations, des collectivités locales et des universités. Par ailleurs, les associations bénévoles pour la défense de l'environnement et du patrimoine naturel et construit ont été reconnues d'intérêt national, régional et local et autorisées à recevoir des aides de l'Institut national de l'environnement.

Depuis 1986, une attention particulière a été donnée au problème des constructions clandestines sur le littoral et, parallèlement, d'importantes réserves naturelles ont été créées. Par ailleurs, un décret réglementant la pollution sonore a été voté très récemment.

Espagne

En matière d'environnement, la compétence est confiée exclusivement, de par la Constitution, aux «communautés autonomes». La période qui nous occupe a marqué l'achèvement de la décentralisation de la gestion environnementale. De plus, la législation espagnole s'est vue obligée de procéder à de nombreuses adaptations suite à son adhésion à la CEE le 1^{er} janvier 1986.

La croissance économique, notamment dans les secteurs touristique, industriel et agricole, a augmenté les risques d'impact négatif sur l'environnement; c'est pourquoi les autorités ont engagé d'importantes actions de protection et de restauration de l'équilibre, concentrées en priorité sur l'eau, l'atmosphère et les déchets.

Pour ce qui est des mesures de prévention, l'activité administrative s'exerce sur deux grands secteurs:

a. Etudes et recherches sur des thèmes intéressant l'environnement (inventaire de la faune, de la flore et d'écosystèmes);

b. Education, formation (stages de spécialisation pour fonctionnaires, subventions accordées à des activités éducatives) et divulgation.

Diverses lois tendant à protéger l'environnement ont vu le jour pendant cette période:

a. Modification du Code pénal, tendant à définir le délit écologique, inexistant à ce jour, afin de pouvoir sanctionner les atteintes portées à l'environnement;

b. Loi fondamentale de mai 1986 relative aux déchets toxiques et dangereux, sur la base de laquelle vient d'être approuvé le Plan national relatif aux déchets toxiques et dangereux, qui déclenche le processus technique d'acquisition de matériels et de construction de dépôts de sécurité et d'installations de traitement et d'incinération;

c. The Spanish Parliament *Cortes Generales* has presently on its agenda a draft law on coastal zones, with a view to preventing the extremely rapid degradation of the natural environment due to development of tourism and demographic growth on the 7 900 km of the Spanish coastline. The new law will apply very strict regulations to the way coastal proprietors can exercise their rights; it will also regulate or prohibit certain disposal operations on the coastline and strengthen existing legislation which has proved to be inadequate.

In Spain, there is no Ministry of the Environment: there is simply a General Directorate, which is a part of the Public Works and Urban Development Department. Within the framework of recent developments in the decentralisation of policy decision-making, the regions have been entrusted with all responsibilities, subject to co-ordination, whereas general supervision and international co-operation remain the sphere of the central administration.

Sweden

A Water Act came into force in 1984 which treats water as a natural resource belonging to the whole community and takes greater account of the interests of the various users.

In 1986, statutory measures were introduced in Sweden to combat air pollution by making tax concessions to users of unleaded petrol and taxing ordinary petrol more heavily.

Switzerland

The Federal Council set 1 January 1985 as the date of entry into force of the federal Environment Protection Act, which is aimed at protecting people, animals, plants and soil fertility from pollution.

A considerable number of orders relating to the Environment Protection Act have entered into force to date:

— the air protection order (entry into force: 1 March 1986) defines, by means of emission limits, the admissible pollutant load for air. It also prescribes limit values for emissions of toxic substances in respect of existing and future installations; in the case of existing installations, time-limits for structural improvements vary between two and ten years, according to the extent to which the limit values have been exceeded and the resulting rate of pollution;

c. Le Parlement espagnol (*Cortes Generales*) est saisi actuellement d'un projet de loi sur le littoral, qui s'efforce de freiner la dégradation extrêmement rapide du milieu naturel provoquée par le développement touristique et la croissance démographique le long des 7 900 km du littoral espagnol. La nouvelle loi réglementera strictement l'exercice des droits des propriétaires riverains; elle réglementera ou interdira certains déversements le long du littoral, et améliorera la législation en vigueur qui s'est révélée insuffisante.

En Espagne, il n'existe pas de ministère de l'Environnement: il n'y a qu'une Direction générale, qui fait partie du Département des travaux publics et de l'urbanisme. Dans le cadre de l'importante décentralisation politique récente, les régions se sont vu confier la totalité des compétences, sous réserve que la coordination, l'inspection générale et la coopération internationale demeurent du domaine de l'administration centrale.

Suède

En 1984, une nouvelle loi sur l'eau est entrée en vigueur en Suède. Cette loi considère désormais l'eau comme une ressource naturelle appartenant à l'ensemble des citoyens et implique une plus grande prise en compte des intérêts des divers utilisateurs.

La Suède a adopté, en 1986, des moyens législatifs afin de réduire la pollution atmosphérique en accordant des avantages fiscaux aux utilisateurs d'essence sans plomb et en prévoyant des taxes additionnelles pour l'essence ordinaire.

Suisse

Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 1985 la date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Cette loi vise à lutter contre les pollutions afin de protéger les hommes, les animaux et les plantes et à conserver la fertilité des sols.

Bon nombre d'ordonnances se rapportant à la loi sur la protection de l'environnement sont entrées en vigueur à ce jour:

— l'ordonnance sur la protection de l'air (entrée en vigueur: 1^{er} mars 1986) définit, au moyen de valeurs limites d'émission, la charge polluante admissible de l'air. Elle prescrit également pour les installations existantes, comme pour les installations futures, des valeurs limites en ce qui concerne les émissions de substances toxiques; pour les installations existantes, les délais d'assainissement varient entre deux et dix ans, selon l'importance du dépassement des valeurs limites et le taux de pollution qui en est la conséquence;

— the order on substances which endanger the environment (entry into force: 1 September 1986) regulates the use of substances which may be dangerous for the environment;

— the order on soil pollutants (entry into force: 1 September 1986) establishes objectives to be achieved in respect of soil pollution and sets out measures for the observation of soil pollution;

— the order on the movement of special waste (entry into force: 1 April 1987) is designed to prevent a repetition of the odyssey of the barrels of dioxin from Seveso;

— the order on protection against noise (entry into force: 1 April 1987) prescribes emission limits and deals with the way in which the causes can be eliminated and possible improvement measures.

United Kingdom

For the first time since its inception in 1970, the Department of the Environment (DOE) published an annual report (1984) summarising its aims and achievements. After being controlled for 27 years by a voluntary agreement between government and the agrochemicals industry, pesticides are to be brought under statute law to meet Community requirements. The new legislation will provide that no pesticide can be sold or used unless officially cleared and should make it possible to introduce measures to rationalise the use of pesticides. In 1985, a number of acts with environmental implications were passed. One of them strengthens and extends the provisions on dumping at sea (special permission will now be needed for disposal under the sea-bed) and disposal of radioactive waste. Another act abolished the Greater London Council and the other metropolitan borough councils, and is likely to affect significantly the management of waste disposal. Private members' bills enacted in 1985 made good a number of gaps in the provisions on protection of wildlife and rural areas. Under the acts, it will no longer be possible for farmers to damage listed sites before service of a preservation order.

In 1987, the Department of the Environment put forward proposals for important changes to clean-air law, bringing it into line with Community directives. The bill empowers the Environ-

— l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986) réglemente l'emploi des substances pouvant présenter un risque pour l'environnement;

— l'ordonnance sur les polluants du sol (entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986) fixe les objectifs à atteindre dans le domaine de la protection du sol et définit les mesures d'observation de la pollution du sol;

— l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux (entrée en vigueur: 1^{er} avril 1987) doit permettre d'éviter que ne se reproduise l'odysée des fûts de dioxine de Seveso;

— l'ordonnance sur la protection contre le bruit (entrée en vigueur: 1^{er} avril 1987) prescrit des valeurs limites d'émission et traite de la manière dont les causes peuvent être éliminées ainsi que des mesures possibles d'assainissement.

Royaume-Uni

Pour la première fois depuis sa création en 1970, le ministère de l'Environnement (DOE) a publié, en 1984, un rapport annuel destiné à fournir un bref résumé de ses objectifs et de ses réalisations. Après avoir été contrôlés depuis vingt-sept ans par des accords volontaires signés entre l'administration britannique et l'industrie agro-chimique, les pesticides devront dorénavant être soumis à un statut réglementaire afin de répondre aux normes de la Communauté. La nouvelle législation qui devra être mise en place prévoit qu'aucun pesticide ne pourra être vendu ou utilisé s'il n'a pas été officiellement dédouané et devrait également permettre d'instaurer des mesures visant à une utilisation rationnelle de ces produits. En 1985, un certain nombre de lois ayant des implications environnementales ont été adoptées. Une de celles-ci renforce et étend les dispositions existantes en matière d'élimination de déchets en mer (des autorisations spécifiques seront maintenant nécessaires en cas d'élimination au niveau du sous-sol marin) et en cas d'élimination de déchets radioactifs. Une autre loi concerne la suppression du *Greater London Council* ainsi que les autres instances administratives locales des grandes agglomérations. L'adoption de cette nouvelle loi devrait avoir des répercussions importantes sur la gestion de l'élimination des déchets. Toujours en 1985, des propositions de lois, qui tendaient à combler certaines lacunes dans le domaine de la protection de la faune sauvage et des zones rurales, ont été adoptées. Ces textes mettent un terme à la possibilité qui restait encore aux agriculteurs de porter atteinte aux sites classés avant que l'obligation de leur préservation n'ait été notifiée.

En 1987, d'importantes modifications de la législation en matière de pollution atmosphérique ont été proposées par le ministère de l'Environnement. L'origine de cette initiative est la

ment Secretary to set air-quality standards. He would also set upper limits on emissions for particular substances and procedures. Licences for certain types of hitherto unregulated installation would be issued by local authorities.

III. International governmental organisations

1. The European Community

The most notable recent development in the Community's environment work was undoubtedly the decision by the September 1985 Intergovernmental Conference to revise the EEC treaty and add to it three articles aimed at providing a specific legal basis for Community action on the environment.

Under the Single European Act, agreed on 16 and 28 February 1986, protection of the environment becomes a component of the Community's other policies and pursues three aims:

- to preserve, protect and improve the quality of the environment;
- to contribute towards protecting human health;
- to ensure a prudent and rational utilisation of natural resources.

Action by the Community will be confined to cases where these aims can be attained better at Community level than at the level of the individual member states.

Before the Single European Act came into force on 1 July 1987, Community environment action was based on Article 100 of the Rome Treaty (approximation of national legislative provisions in order to avoid any distortion of competition between member states) or, where Article 100 was not available, Article 235 (under which provisions may be enacted to create powers of action necessary to any of the treaty's aims). As a legal basis, these articles had the major drawback that the Council's unanimous agreement was needed before any environmental action could be taken.

nécessité d'adapter les législations nationales aux directives communautaires. Par ce projet de loi le ministère de l'Environnement propose que le secrétaire d'Etat à l'Environnement ait dorénavant le pouvoir réglementaire de fixer des valeurs limites de la qualité de l'air. D'autre part, il propose que le secrétaire d'Etat fixe aussi les valeurs limites d'émission par substance et par procédé. Dans le cadre de ces propositions, il est suggéré que les pouvoirs locaux puissent délivrer des permis pour certains types d'installations qui jusqu'à présent n'étaient soumises à aucune obligation.

III. Actions d'organisations gouvernementales internationales

1. Les Communautés européennes

L'événement récent le plus marquant dans les activités de la Communauté en matière d'environnement est certainement la décision prise par la Conférence intergouvernementale réunie en septembre 1985 pour la révision du traité CEE. En effet, il y a été décidé d'insérer trois articles visant à donner un fondement juridique propre à l'action de la Communauté dans le domaine de l'environnement.

L'Acte unique européen, arrêté les 16 et 28 février 1986, propose que la protection de l'environnement devienne une composante des autres politiques de la Communauté et qu'elle poursuive trois objectifs:

- préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement;
- contribuer à la protection de la santé des personnes;
- assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles.

Les interventions de la Communauté se limiteront aux cas où les objectifs cités ci-dessus pourraient être mieux atteints au niveau communautaire qu'à celui des Etats membres.

Avant l'entrée en vigueur de l'Acte unique au 1^{er} juillet 1987, l'action de la Communauté dans le domaine de l'environnement était fondée sur l'article 100 du Traité de Rome (rapprochement des dispositions législatives nationales pour éviter des distorsions de concurrence à l'intérieur des Etats membres) et, faute de pouvoir prendre cet article en considération, sur l'article 235 (qui supplée à l'absence de dispositions fournissant les attributions requises pour réaliser l'un des objectifs du traité). Ces bases juridiques présentaient un inconvénient majeur, celui de l'obligation d'un accord unanime du Conseil pour décider toute action relative à l'environnement.

a. *The Commission*

As provided in the third action programme on the environment for 1983-87, the Commission's endeavour has been to incorporate and heed environmental considerations in other areas of Community policy. Another priority in 1984 was to implement specific measures called for by the Council and Parliament on such matters as air pollution and transfrontier shipment of hazardous waste.

On 31 October and 1 November 1984, the Commission took part in an international ministerial-level conference, held in Bremen by the Federal Republic of Germany, on protecting the North Sea against pollution. The results of the conference provided a basis for the Commission's subsequent work in the field. In 1986, as part of its programme to control pollution from oil spills, the Commission continued its work of implementing the Barcelona Convention on the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution.

In response to Parliament, and as part of its campaign to combat pollution of the Rhine, the Commission decided, in 1984, to embark on a joint study of water pollution in the French and German stretches of the Sarre-Rosselle basin.

In 1985, the Commission was concerned with starting preparations for the 1987 European Environment Year and with specific implementation measures further to the adoption of directives, such as the one on unleaded petrol and assessment of the environmental impact of certain public and private projects.

The Commission's work on preventing and reducing pollution and nuisances continued with the submission of proposals to the Council and the adoption of supplements to conventions on various matters such as administrative and technical measures dealing with the dumping of dangerous substances, particularly mercury and cadmium, at sea.

Under a Council Resolution of March 1986 approving the action programme for the European Environment Year, the Commission made arrangements for co-ordination of action at national and Community levels.

On 18 September 1986, the Commission set up an Advisory Committee for the Protection

a. *La Commission*

Ainsi que le prévoit le troisième programme d'action en matière d'environnement pour la période 1983-1987, la Commission s'est efforcée à ce que la dimension de l'environnement soit intégrée et prise en considération dans les autres politiques communautaires. Par ailleurs, à la demande du Conseil et du Parlement, elle s'est consacrée à la mise en œuvre, en 1984, de projets spécifiques sur des problèmes tels que le transport transfrontalier de déchets dangereux et la pollution atmosphérique.

Du 31 octobre au 1^{er} novembre 1984, la Commission a participé à une conférence internationale au niveau ministériel sur la protection de la mer du Nord contre la pollution, organisée à Brême par le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne. Les résultats de cette conférence ont servi de base aux travaux ultérieurs de la Commission dans ce domaine. La poursuite du programme de lutte contre la pollution due au déversement d'hydrocarbures a permis, en 1986, à la Commission de continuer ses efforts dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.

Afin de répondre à une demande du Parlement, et dans le cadre de l'opération de lutte contre la pollution du Rhin, la Commission a décidé, en 1984, d'entreprendre une étude conjointe sur la pollution des eaux dans les parties allemandes et françaises du bassin de la Sarre-Rosselle.

En 1985, l'action de la Commission s'est concentrée, d'une part, sur le lancement du travail préparatoire pour l'Année européenne de l'environnement, 1987, et, d'autre part, sur des mesures spécifiques à mettre en œuvre à la suite de l'adoption de directives, comme celle sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de certains projets publics ou privés et sur l'essence sans plomb.

En matière de prévention et de réduction de la pollution et des nuisances, l'action entreprise par la Commission s'est poursuivie par la présentation de propositions au Conseil et l'adoption de suppléments aux conventions sur différents sujets, tels que les mesures administratives et techniques s'appliquant au déversement de substances dangereuses dans la mer, notamment le mercure et le cadmium.

Dans le cadre de la Résolution du Conseil de mars 1986, approuvant le programme d'action pour la célébration de l'Année européenne de l'environnement, la Commission a mis en place les structures prévues pour coordonner les actions nationales et communautaires.

Le 18 septembre 1986, la Commission a créé un Comité consultatif pour la protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen. La

of the Environment in the Mediterranean Basin, as part of its action programme for that area.

International co-operation organised by the Commission, bilaterally and with intergovernmental organisations, included taking part in the 3rd ministerial-level meeting of the OECD Environment Committee (1985) and bilateral co-operation with a number of non-Community states (Sweden, Austria and Switzerland).

b. *The Council of Ministers*

In June 1984, further to a Commission proposal, the Council adopted the legal basis for the funding of action by the Community relating to the environment (ACE). The aim of such action is to achieve the most rational possible use of resources and, by the most rational means, preventive reduction in pollution; improve methods of monitoring the quality of the natural environment; and help conserve or re-establish biotopes under serious threat. The work was allocated 13 million ECU over a three-year period.

In air-pollution control, the Council adopted three important directives in 1985 on:

- control of air pollution from certain types of industrial plant. The directive lays down a prior-permission requirement;

- air-quality standards for nitrogen dioxide, to prevent any harm to man and his environment; and

- introducing unleaded petrol in the Community countries from 1989 onwards.

In June 1985, the Council adopted a Commission work programme, similar to what is being done at OECD, for the purpose of gathering, co-ordinating and applying information on the state of the environment and natural resources in the Community (Corine).

In respect of conservation of the natural heritage, the Council amended, in 1986, the regulations on implementation of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Flora and Fauna (CITES) and the 1979 Directive on the conservation of wild birds. On 19 November 1986, it adopted two sets of regulations to protect forests against air pollution.

création de ce comité s'inscrit dans le cadre du programme d'action que la Commission poursuit dans ce secteur.

La coopération internationale mise en œuvre par la Commission, aussi bien au niveau des organisations intergouvernementales que bilatérales, s'est poursuivie notamment par sa participation à la 3^e réunion ministérielle du Comité de l'environnement de l'OCDE (1985) et par la mise en œuvre d'activités de coopération bilatérale avec un certain nombre de pays non membres de la Communauté (Suède, Autriche, Suisse).

b. *Le Conseil des ministres*

En juin 1984, et à la suite d'une proposition de la Commission, le Conseil a adopté la base juridique pour le financement d'actions communautaires en matière d'environnement (ACE). Le but de ces actions est d'assurer, de la manière la plus rationnelle, une réduction préventive des pollutions et une utilisation plus rationnelle des ressources; d'améliorer les méthodes et les techniques de surveillance de la qualité de l'environnement naturel; et de contribuer au maintien et au rétablissement de biotopes gravement menacés. Un montant de 13 millions d'ECU pour une durée de trois ans a été attribué à ce projet.

En matière de pollution atmosphérique, le Conseil a adopté, en 1985, trois importantes directives:

- sur la lutte contre la pollution atmosphérique en provenance de certaines installations industrielles qui tend à soumettre ces installations à une autorisation préalable;

- sur les normes de qualité de l'air pour le dioxyde d'azote en vue d'éviter tout effet nocif pour l'homme et son environnement; et

- sur l'introduction de l'essence sans plomb dans les pays de la Communauté à partir de 1989.

A l'instar de ce qui est fait dans le cadre de l'OCDE, le Conseil a adopté en juin 1985 un programme de travail pour la Commission dont le but est la collecte, la coordination et la mise en œuvre des informations sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles de la Communauté (Corine).

Pour ce qui est de la conservation du patrimoine naturel, le Conseil a amendé, en 1986, le règlement relatif à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Directive de 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Il a également adopté, le 19 novembre 1986, deux règlements visant à la protection des forêts contre la pollution atmosphérique.

Also in 1986, in order to take account of pollution hazards likely to take place outside the Community, it added to the so-called "Seveso Directive" on supervision of the transfrontier shipment of hazardous waste.

On 16 December 1986, in the context of the Community's new policies on the environment (the Single European Act), the Council, acting on a proposal from the Commission, formally adopted a resolution on the fourth Community action programme on the environment covering the 1987-92 period. The programme is intended as an opportunity for the Community to begin a new phase of environment policy, in which the latter will form an integral part of Community economic, industrial, farming and social policy. The main objective is to "make a genuine contribution towards a new development model, always putting the emphasis on quality as the key to opening up new economic and social opportunities".

On 10 June 1986, the Council adopted five-year (1986-90) research and development programmes in environmental matters. The programmes cover environment protection, climatology, natural hazards and pilot schemes on major technological hazards, and consist in research carried out under contract, joint ventures, and co-ordination and training activities.

c. The European Parliament

As in the past, the European Parliament has many times expressed views on Commission activities and on proposals for directives submitted to the Council. It saw protection of the urban environment, the environmental impact of modern farming and assessment of the environmental impact of Community development policy as particular Commission concerns.

In its 1982 opinion on the Commission's third action programme (1983-87), it stressed that the programme must make the transition in environment policy from an emphasis on repairing damage to an emphasis on preventing it. It felt there was a need to sharpen and supplement the draft programme with proposals for concrete action, and a particular need to step up action on transfrontier pollution, protection of the urban environment, and the environmental impact of modern farming. As early as 1983, it set up a commission of inquiry into the processing of toxic and dangerous substances, and, in 1985, it held a public hearing on the subject of "Farming and environment".

En 1986, le Conseil a complété la directive dite «Seveso» concernant la surveillance et le contrôle des transports transfrontaliers des déchets dangereux, pour tenir compte des risques de pollution susceptibles de se produire à l'extérieur de la Communauté.

Dans le cadre des nouvelles orientations communautaires en matière d'environnement (Acte unique européen), le Conseil a formellement adopté le 16 décembre 1986, sur proposition de la Commission, une résolution sur le quatrième programme d'action des Communautés en la matière, pour la période 1987-1992. Cette action doit donner l'occasion à la Communauté de faire entrer la politique de l'environnement dans une phase nouvelle avec l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques économiques, industrielles, agricoles et sociales de la Communauté. L'objectif principal de ce programme consiste à «apporter une contribution déterminante à l'évolution de nouveaux modèles de développement, où le qualitatif peut offrir de nouvelles perspectives en matière socio-économique».

Le 10 juin 1986, le Conseil a adopté des programmes pluriannuels de recherche et de développement dans le domaine de l'environnement pour la période 1986-1990. Ces programmes couvrent la protection de l'environnement, la climatologie, les risques naturels et des actions pilotes portant sur des risques technologiques majeurs. Arrêtés pour une période de cinq ans, ils comprennent des travaux réalisés dans le cadre de contrats de recherche d'actions concertées et d'activités de coordination et de formation.

c. Le Parlement européen

Comme par le passé, le Parlement européen s'est prononcé à de nombreuses occasions sur les actions de la Commission et sur les propositions de directives soumises au Conseil. Il a particulièrement insisté sur le rôle que la Commission devait jouer dans la protection du milieu urbain, dans la prise en compte des effets sur l'environnement de l'agriculture moderne ainsi que dans l'évaluation des effets sur l'environnement de la politique communautaire de développement.

Dans l'avis qu'il avait rendu en 1982 sur le troisième programme d'action de la Commission pour la période 1983-1987, le Parlement européen avait insisté sur la nécessité que ce programme assure le passage d'une politique de l'environnement axée jusque-là principalement sur la réparation des dommages, à une politique de prévention de ceux-ci. Il avait insisté également sur la nécessité de préciser et de compléter le projet de programme par des propositions d'actions concrètes en soulignant le besoin de mettre en œuvre une action renforcée en ce qui concerne la pollution transfrontalière, la protection du milieu urbain et les effets sur l'environnement de l'agriculture moderne. Dès 1983, le Parlement européen a pris l'ini-

In connection with the Single European Act, the European Parliament delivered an opinion in February 1986 on amendments to the treaty in the environment sector, where it saw a particular need to replace the concept of "Community action" by that of "common policy".

In November 1984, the European Parliament delivered an opinion amending the Commission's proposals for dealing with pollution from large combustion plants. The amendments were mainly concerned with placing very severe restrictions on the emission of pollutants.

In the period covered by this report, the European Parliament delivered opinions and expressed views on various matters to do with water pollution. In 1984, for example, just before the international conference on the North Sea, it asked the Commission to have the participating states draw up a convention on protection of the North Sea with provisions for collaborative inspection and supervision.

The European Parliament has consistently been in favour of the Community's co-operating internationally on environment matters. In May 1985, for example, considering the communication on protection of the environment in the Mediterranean basin, it pointed out the importance of implementing the Barcelona Convention and expressed the hope that the Community would step up its involvement in that work. In September 1986, the European Parliament's Committee on the Environment held a public hearing on the observance of international conventions on nature protection.

d. *The European Investment Bank (EIB)*

The European Investment Bank (EIB) was set up in 1958 to contribute towards balanced development in the Common Market by granting loans and giving guarantees to assist investment projects.

Since the 1970s, it has financed a growing number of projects concerned with energy-policy objectives (energy saving, development of resources, etc.). Similarly, since the early 1980s, the EIB has also increased its lending to the development of advanced technology and protection of the environment.

tative de créer une commission d'enquête sur le traitement des substances toxiques et dangereuses et, en 1985, il a organisé une audition publique sur le thème «Agriculture et environnement».

A propos de l'Acte unique européen, le Parlement européen s'est prononcé, en février 1986, sur les dispositions à adopter pour modifier le traité en ce qui concerne le secteur de l'environnement. Il a insisté notamment sur la nécessité d'introduire la notion de «politique commune» dans ce secteur par opposition au concept jusqu'à utilisé d'«action de la Communauté».

En novembre 1984, le Parlement européen a rendu un avis tendant à amender les propositions de la Commission en ce qui concerne la pollution en provenance des grandes installations de combustion. Ces amendements portaient essentiellement sur une limitation très stricte des émissions de polluants.

Pendant la période prise en compte par le présent rapport, le Parlement européen a émis différents avis et pris différentes positions en ce qui concerne la pollution des eaux. En 1984, par exemple, à la veille de la conférence internationale de la mer du Nord, il avait invité la Commission à faire en sorte que les Etats participants élaborent une convention sur la protection de la mer du Nord en prévoyant un système commun de contrôle et de surveillance.

Le Parlement européen a toujours encouragé la coopération internationale de la Communauté en matière d'environnement: en mai 1985, par exemple, à l'occasion de l'examen de la communication sur la protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen, il a souligné l'importance de l'application de la Convention de Barcelone et a souhaité que la Communauté y participe de façon plus intense. Par ailleurs, en septembre 1986, la Commission de l'environnement du Parlement européen a organisé une audition publique sur le respect des conventions internationales dans le domaine de la protection de la nature.

d. *La Banque européenne d'investissement (BEI)*

Créée en 1958, la Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission de contribuer au développement équilibré du Marché commun par l'octroi de prêts et de garanties en faveur des projets d'investissements.

Depuis les années 1970, la BEI finance un nombre croissant de projets contribuant à la réalisation des objectifs de la politique énergétique (économies d'énergie, développement des ressources, etc.). Dans le même esprit, et depuis le début des années 80, la BEI a également développé des prêts en faveur des technologies avancées et notamment de la protection de l'environnement.

In 1983, it signed an "environmental and economic-development policy declaration" under which it lends to projects such as the Po water purification scheme in North Italy, a waste-water disposal scheme in Denmark or the upgrading of nuclear power stations in the Federal Republic of Germany to comply with new national emission-control law. In principle, all schemes which help protect the environment are eligible for an EIB loan, but before making a loan the bank assesses the ecological implications of all schemes applying for finance. Moreover, any loan is subject to strict compliance with national, international and Community regulations.

The EIB lends to the private sector and private individuals as well as to the public sector.

2. *European Community/EFTA co-operation on environment*

Environment Ministers of member states of the Community and the European Free Trade Association (EFTA) and the Commissioner for Environment, Transport and Nuclear Safety of the Commission of the European Communities met at Noordwijk in the Netherlands on 25 and 26 October 1987. It was the first time the two sets of Environment Ministers had met.

The meeting dealt with ways and means of achieving closer co-operation between the EFTA and European Community states on environmental improvement. The specific areas of discussion were: climatic change, air pollution, soil protection, water protection and accidental damage to the environment. The ministers and the Commissioner concluded the meeting with a declaration on the need for Community-EFTA co-operation to include co-operation in environmental matters. To that end, they undertook to step up multilateral and bilateral contacts and co-operation (through EFTA delegations to Brussels, meetings of experts, and meetings of the Contact Group which co-ordinates application of the 1984 Luxembourg Declaration on EFTA-EEC co-operation).

In addition, the ministers decided to set up a working party of senior officials (directors general) on protection of the environment in the

En 1983, elle a signé une «déclaration relative aux orientations en matière d'environnement et aux modalités du développement économique». C'est dans le cadre de cette déclaration que la BEI finance des projets, tels que l'épuration du fleuve Pô dans le Nord de l'Italie, l'évacuation des eaux usées au Danemark ou l'aide à des centrales nucléaires de la République Fédérale d'Allemagne pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives nationales relatives au contrôle des émissions. En principe, tous les projets qui contribuent à la protection de l'environnement peuvent recevoir une aide financière de la BEI. Toutefois, avant de prendre une décision de financement, la BEI évalue les conséquences écologiques de tous les projets pour lesquels elle est sollicitée. Par ailleurs, l'octroi du financement s'accompagne de l'application rigoureuse des réglementations nationales, internationales et communautaires.

Les prêts de la BEI sont accessibles aussi bien au secteur public qu'au secteur privé et aux particuliers.

2. *La coopération Communautés européennes/AELE dans le domaine de l'environnement*

Les ministres responsables pour l'Environnement des Etats membres des Communautés européennes et des Etats de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le Commissaire pour l'environnement, le transport et la sûreté nucléaire de la Commission des Communautés européennes se sont réunis, à Noordwijk aux Pays-Bas, les 25 et 26 octobre 1987. C'était la première fois que les ministres responsables de l'Environnement des Etats membres des deux organisations se réunissaient.

Leurs entretiens ont porté sur les voies et moyens de renforcer une coopération entre les pays de l'AELE, les Communautés européennes et leurs Etats membres pour l'amélioration de l'environnement. Les questions abordées ont été: changements climatiques, pollution atmosphérique, protection du sol, protection de l'eau et accidents causés à l'environnement. A l'issue des travaux et des consultations les ministres et le Commissaire de la Commission de la CEE ont adopté une déclaration dans laquelle ils soulignent la nécessité d'inscrire la coopération en matière d'environnement dans le contexte plus large de la coopération Communautés européennes/AELE. Pour ce faire, ils se sont engagés à renforcer la coopération et les contacts multilatéraux et bilatéraux existants (par le biais des représentations de l'AELE à Bruxelles, des réunions d'experts ou du Groupe de contact chargé de coordonner l'application de la Déclaration de coopération de Luxembourg AELE/CEE de 1984).

De plus, les ministres ont décidé la création d'un groupe de responsables de haut niveau (directeurs généraux) dans le domaine de la pro-

member countries of the EEC and those of the EFTA area. The ministers and the Commissioner decided to meet again when the need was felt to assess progress and discuss further co-operation.

3. *Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)*

1. In 1984, OECD held an international conference on the environment and economics which reaffirmed two key complementary policy objectives for the member countries: environmental improvement and sustained economic growth. The conference's main finding was that, "if appropriately managed, the environment and the economy were supportive of and supported by technological innovation and progress". Three things were identified as essential to improvement in the environment: integration of environmental and economic policies, anticipate-and-prevent strategies, and more cost-effective and efficient environmental policies.

2. Under the COMPASS project, launched in 1981 to assess and compare the environmental implications of various energy systems, a large number of studies were made in 1984 and 1985, including two on the environmental impact of motor vehicles and the environmental impact of electricity generation. The work led to a draft Council recommendation on environmentally favourable energy options, which was approved at ministerial level by the Environment Committee and forwarded to the Council, which adopted it in June 1985. Work in COMPASS continued in 1986 with a symposium in Italy, on "Energy and Cleaner Air: Costs of Reducing Emissions" (ENCLAIR 1986), attended by representatives from government and industry of the member countries. It provided important new information on the cost of air pollution. Also as part of COMPASS, reports were published on the environmental effects of automotive transport.

Activities and projects begun in the preceding period continued in the period 1984-87. One example was the "Medium-term and long-term energy development" project dealing mainly with coal and the environment. After approval by the Environment Committee at ministerial level, a recommendation on the control of air pollution from fossil-fuel combustion was adopted by the Council in June 1985. A report, "Coal and environmental protection: policy conclusions and institutional arrangements", was published in 1986.

tection de l'environnement dans la CEE, dans ses pays membres ainsi que dans les pays de l'AELE. Les ministres et le commissaire ont décidé de se réunir à nouveau lorsque la nécessité d'évaluer les progrès accomplis et de discuter la coopération à venir se ferait sentir.

3. *Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)*

1. En 1984, l'OCDE a organisé une conférence internationale sur l'environnement et l'économie qui a fourni l'occasion de réaffirmer deux objectifs essentiels et complémentaires des politiques des pays membres: l'amélioration de l'environnement et le maintien de la croissance économique. La principale conclusion de la conférence a été le constat que «gérés de façon appropriée, l'économie et l'environnement stimulent l'innovation et le progrès technologique autant qu'ils sont stimulés par eux». A l'issue des travaux de cette conférence, trois directions ont été retenues comme essentielles pour assurer l'amélioration de l'environnement: l'intégration des politiques d'environnement et des politiques économiques, l'adoption de stratégies d'anticipation et de prévention, la mise en œuvre de politiques économiquement plus efficaces.

2. Dans le cadre du projet COMPASS, lancé en 1981 et dont le but est de procéder à l'évaluation comparative des incidences sur l'environnement des divers systèmes énergétiques, de nombreuses études ont été menées en 1984 et 1985, telles que celles sur les incidences des véhicules à moteur sur l'environnement ou les incidences de la production d'électricité sur l'environnement. A l'issue de ces travaux, un projet de recommandation du Conseil relative aux options énergétiques respectant l'environnement a été approuvé par le Comité de l'environnement au niveau ministériel et transmis au Conseil qui l'a adopté en juin 1985. Les travaux du projet COMPASS se sont poursuivis en 1986 par l'organisation en Italie d'un symposium sur le thème «Energie et air pur: coût de réduction des émissions» (ENCLAIR 1986). A l'occasion de ce symposium, qui a réuni des représentants d'industries et des pouvoirs publics des pays membres, ont été mises à jour d'importantes informations sur le coût de la pollution atmosphérique. D'autre part, dans le cadre de cette même activité ont été publiés des rapports sur l'incidence des transports automobiles sur l'environnement.

Des activités et des projets lancés les années précédentes se sont poursuivis pendant la période 1984-1987. Ceci est le cas notamment du projet «Mise en valeur des sources d'énergie à moyen et à long terme» dont la question du charbon et de la protection de l'environnement était le thème principal. Après l'approbation par le Comité de l'environnement réuni au niveau ministériel, le Conseil a adopté à ce propos, en juin 1985, une recommandation relative à la pollution atmosphérique due à l'utilisation de combustibles fossiles.

On 1 February 1984, in waste management policy, the OECD Council adopted a decision and recommendation on transfrontier movements of hazardous waste, which provides for prior notification to competent authorities in the countries concerned so that they can assess the problem and supervise the shipments. Further to this decision and recommendation, OECD held a major conference at Basle (Switzerland) in March 1985 on international co-operation concerning transfrontier movements of hazardous waste. The conference approved a resolution which commits OECD to develop, before the end of 1987, a draft international, legally binding agreement for effective control of the transfrontier movement of hazardous waste. In June 1986, the OECD Council adopted a decision-recommendation on exports of hazardous waste from the OECD area. A working definition of hazardous waste and a system of full classification of such waste through an international waste identification code were developed. An outline of a draft international agreement was prepared for consideration by the Environment Committee. Work in OECD has provided a basis for a draft world convention drawn up by UNEP (United Nations Environment Programme). A working party (chaired by Switzerland) is preparing the text of this convention, which should be signed at a diplomatic conference to be hosted by the Swiss authorities in Basle on 21 and 22 March 1989.

Three activities to do with transport and the environment were begun in 1984: a review of innovative policies designed to reduce the environmental impact of motor vehicles in urban areas, an evaluation of the physical impact of transport on the environment and an assessment of technical changes that might reduce air pollution and noise. The project was completed in 1986 and yielded reports on comprehensive measures for adoption at national and local levels to minimise the environmental impact of road transport.

The main event in 1985 was the meeting of Ministers of the Environment of OECD member countries from 18 to 20 June. A report, "The state of the environment", OECD's first international statistical survey of the environment, was published for the meeting. The report revealed that "significant progress had been made in a number of specific areas but that elsewhere much remained to be done". Action was needed, for example, on the dispersion of toxic substances and the accumu-

Un rapport intitulé « Le charbon et la protection de l'environnement : conclusions politiques et dispositions institutionnelles » a été publié en 1986.

En matière de politique de gestion des déchets, le Conseil de l'OCDE a adopté le 1^{er} février 1984 une décision et une recommandation sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux qui, entre autres, prévoit une notification préalable aux autorités compétentes des pays concernés afin d'apprécier et d'exercer un contrôle sur les mouvements. Faisant suite à cette adoption, l'OCDE a organisé une importante conférence sur la coopération internationale en matière de mouvements transfrontières de déchets dangereux qui s'est tenue à Bâle (Suisse) en mars 1985. Au terme de ces travaux, la conférence a approuvé une résolution qui engage l'OCDE à élaborer, avant la fin de 1987, un projet d'accord international de caractère juridiquement contraignant en vue d'un contrôle efficace des mouvements transfrontières de déchets dangereux. En juin 1986, le Conseil de l'OCDE a adopté également une décision-recommandation sur les exportations de déchets dangereux à partir de la zone de l'OCDE. Une définition pratique du déchet dangereux et un mécanisme pour la caractérisation complète de ces déchets à l'aide d'un code international d'identification ont été élaborés. Une ébauche d'un projet d'accord international a été préparée pour examen par le Comité de l'environnement. Les travaux élaborés au sein de l'OCDE servent de base à un projet de convention mondiale élaboré par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Un groupe de travail (présidé par la Suisse) prépare le texte de cette convention, convention qui devrait être signée à l'occasion d'une conférence diplomatique que les autorités suisses accueilleront à Bâle les 21 et 22 mars 1989.

Dans le secteur des transports et de l'environnement trois activités ont été engagées en 1984: un inventaire des stratégies novatrices visant à réduire les incidences des véhicules à moteur sur l'environnement en milieu urbain, une évaluation des incidences physiques des transports sur l'environnement et une évaluation des modifications techniques qui pourraient entraîner une réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. Achievé en 1986, ce projet a donné lieu à des rapports sur les mesures d'ensemble à adopter à l'échelon national et local pour réduire au minimum les incidences nuisibles des transports sur l'environnement.

En 1985, les activités de l'organisation ont été marquées principalement par la réunion des ministres de l'Environnement des pays membres de l'OCDE qui s'est tenue du 18 au 20 juin de la même année. Un rapport intitulé « L'état de l'environnement », premier compendium international de statistiques de l'environnement par l'OCDE, a été publié pour cette réunion. De cette étude il ressort que « des progrès importants ont été accomplis dans certains domaines mais que dans d'autres

lating effects of air pollution. The ministers decided that the emphasis in OECD's future environmental work would be on a better integration of environmental policy with other policies. Another of their conclusions was that, to sustain economic development, it was essential to improve the protection and management of water, soil, forest and wildlife resources.

An activity on the role of multinational enterprises in environmental protection was concluded in 1985 with the drawing up of proposals for principles of behaviour to be expected of multinational enterprises. The proposals were forwarded to the Committee on International Investment and Multinational Enterprises.

As in the past, the Environment Directorate continued to follow the environmental implications of selected activities of the Nuclear Energy Agency (NEA), such as those concerned with the management of radioactive waste and, in particular, its disposal at sea.

In 1986, a new activity was started on "integration of environment policies with agricultural policies". The aim is to identify appropriate methods of making environmental and agricultural policies mutually supportive and reinforcing. Initial work was carried out on the relationship between intensive crop production and the use of agricultural chemicals, on the impact of pollution from sources other than agriculture, and on agriculture's role in the maintenance of biological diversity.

In natural resource management activities, the pollution of drinking water, particularly by agricultural fertilisers, emerged as a major concern. Work on the framing of policies to improve surface and ground water management began in 1986. The aim is to identify: ways of better integrating water resource management with the management of other natural resources; methods for improving the efficiency of water-demand management techniques; and approaches for strengthening the protection of water resources from long-term and cumulative pollution.

In the field of chemicals and the environment, a new activity began in 1985 on assessment of chemical hazards. In 1987, there was a high-level meeting of the Environment Committee's Chemicals Group to take stock of the results of the chemicals programme and lay down guidelines for the future. The meeting addressed the questions of systematic examination of existing chemicals and

beaucoup reste encore à faire». Ceci est le cas, par exemple, de la dispersion des substances toxiques et de l'accumulation des effets de la pollution atmosphérique. Les ministres ont décidé que la ligne directrice de l'action à venir de l'OCDE en matière d'environnement devait être une meilleure intégration des politiques de l'environnement à d'autres politiques. A l'issue de leurs travaux, ils sont convenus également qu'il était indispensable, pour maintenir le développement économique, d'améliorer la protection et la gestion des ressources en forêt, en sol, en espèces sauvages et en eau.

Une activité sur le rôle à jouer par les entreprises multinationales dans la protection de l'environnement s'est achevée en 1985 par la mise au point de propositions de principe sur le comportement de ces entreprises et leur transmission au Comité d'investissement international et des entreprises multinationales.

Comme par le passé la direction de l'environnement a continué à suivre les incidences sur l'environnement de certaines activités de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN). Ceci a été le cas, par exemple, pour les activités portant sur la gestion des déchets radioactifs et plus spécialement leur évacuation ou immersion en mer.

En 1986, une nouvelle activité a été lancée sur le thème «intégration des politiques d'environnement et des politiques agricoles». Le but de cette activité est de définir des méthodes appropriées pour faire en sorte que les politiques agricoles et les politiques d'environnement se complètent et se renforcent mutuellement. Les premiers travaux ont porté sur la relation entre l'agriculture intensive et l'utilisation agrochimique, sur les incidences de la pollution provenant d'autres sources sur l'agriculture et sur le rôle de l'agriculture dans le maintien de la diversité biologique.

Dans le cadre des activités concernant la gestion des ressources naturelles, la pollution des ressources en eau potable, notamment par les engrais agricoles, s'est révélée être une question préoccupante. Dans le but de définir des politiques visant à améliorer la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, des travaux ont débuté en 1986. Leur but est d'inventorier: les moyens de mieux intégrer la gestion des ressources en eau dans la gestion d'autres ressources naturelles; les méthodes permettant d'améliorer l'efficacité des techniques de gestion de la demande d'eau; et les méthodes permettant de renforcer la protection des ressources en eau contre la pollution à long terme et cumulative.

En ce qui concerne les produits chimiques et l'environnement, une nouvelle activité a été lancée en 1985 sur l'évaluation des dangers que présentent les produits chimiques. En 1987 s'est tenue une réunion à haut niveau du Groupe des produits chimiques du Comité de l'environnement. Le but de cette réunion était de faire le point des réalisations du programme sur les produits chimiques et

action to be taken by public authorities and industry in the event of accidents.

At its ministerial meeting on 12 and 13 May 1987, the OECD Council reaffirmed the need for "environmental considerations to take high priority in government action if we are to maintain and improve the quality of life and at the same time conserve the basic resources necessary to lasting world economic development". In the next few years, OECD will be concentrating more particularly on more effective prevention of discharge of hazardous substances and closer international co-operation in that field. Furthermore, new activities on climatic change and environmental aspects of technology will be included in the 1989-90 programme.

4. North Atlantic Treaty Organisation (NATO)

For the last seventeen years NATO has carried out environment work through its Committee on the Challenges to Modern Society, which has conducted a number of projects and pilot schemes on rural areas and protecting the natural heritage.

An estuary-management study, begun in 1985, gives an overview of the position regarding estuaries and compares various management approaches. Methods of rehabilitation are suggested and draft resolutions and draft programmes put forward. The study also lists a number of preventive measures for containing estuary deterioration and makes proposals for reconciling the conflicting requirements of different human activities.

A 1983-87 study of forest fires analyses damage due to forest fire, its causes and its effects on the community, and looks at some of the social implications. The purpose of the study is to evaluate the relative effectiveness of the persuasive and coercive approaches to combating forest fire and of fire-prevention schemes and voluntary fire-prevention action.

Also in the period 1983-87, the Committee on the Challenges to Modern Society carried through a programme of environmental education and produced a report assessing the feasibility of this type of programme. The emphasis was on the developing awareness, knowledge and attitudes of the target groups (primary and secondary school pupils) with regard to environmental problems.

de donner des orientations pour l'avenir. La question de l'examen systématique des produits chimiques existants et les mesures à prendre par les pouvoirs publics et les industriels en cas d'accident y ont été abordées.

Lors de sa réunion ministérielle des 12 et 13 mai 1987, le Conseil de l'OCDE a réaffirmé la nécessité que «les préoccupations touchant l'environnement se voient accorder un rang élevé de priorité dans l'action gouvernementale, si l'on veut sauvegarder et améliorer la qualité de la vie tout en préservant la base de ressources nécessaires à un développement économique global durable». Les travaux de l'OCDE pour les prochaines années se concentreront notamment sur les actions nécessaires pour empêcher plus efficacement les rejets de substances dangereuses et sur le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Par ailleurs, de nouvelles activités sur les changements climatiques et les aspects environnementaux de la technologie seront inscrites au programme pour 1989-1990.

4. Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'OTAN mène des activités liées à l'environnement depuis environ dix-sept ans par l'intermédiaire du Comité pour les défis de la société moderne. Ce comité a réalisé plusieurs projets et rapports pilotes sur les zones rurales et la protection du patrimoine naturel.

En 1985, une étude a été lancée sur la gestion des estuaires, donnant un aperçu de la situation des estuaires et comparant les différents modes de gestion existants. Des solutions pour leur restauration ainsi que des projets de résolution et de planification ont été proposés. L'étude énumère aussi un certain nombre de mesures préventives visant à limiter la détérioration de ces zones et des propositions dont le but est de concilier différentes exigences relevant des activités humaines.

Entre 1983 et 1987, une étude sur les feux de forêt a été également réalisée qui fait le bilan des dommages dus aux feux de forêt, de leurs causes et de leurs conséquences sur les populations et qui examine, entre autres, certaines implications sociales. Le but de l'étude est de permettre d'évaluer l'efficacité des moyens de lutte contre les incendies par des méthodes incitatives et coercitives et de réduire leurs effets par la promotion d'initiatives et par l'organisation d'activités volontaires pour lutter contre les feux de forêt.

Au cours de cette même période (1983-1987), le Comité pour les défis de la société moderne a mis en œuvre un programme d'éducation environnementale qui a donné lieu à un rapport dont le but est d'évaluer la faisabilité de ce type particulier de programme. Les travaux ont souligné l'évolution dans la prise de conscience, la connaissance et le comportement des groupes

5. United Nations Economic Commission for Europe (ECE)

At their annual meeting in February 1984, the advisers to ECE governments on the environment discussed matters relating to environment policy and environment management, resources, waste and air pollution. On the basis of work already done, they decided to pay more attention to the management of hazardous waste and to look into the possibility of carrying out further projects in that field, particularly on the processing and final storage of toxic waste. At the same meeting, they also adopted their work programme for 1984-88. This provides for the development and intensification of some of the work already in progress, particularly the devising of strategies for protecting the environment and making rational use of natural resources. On the air-pollution front, the advisers asked to be kept regularly informed of progress in the implementation of the Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution, which came into force in 1983. In the activity on re-use and recycling of waste it was decided to set up a project on options for "recovery and re-use of waste". This follows on from previous work but will look in particular at ways of promoting re-use of residues.

At its April 1984 meeting, the ECE sessional committee adopted a draft decision on a draft declaration on principles of rational water use. This asks ECE member countries to take water-demand management action and take action to prevent water shortages and water pollution. It also asks them to co-ordinate the use of surface water and ground water and take steps to prevent water damage such as flood damage and soil erosion.

From 27 to 29 November 1984, a special meeting was held in Geneva on the protection of flora, fauna and their habitats. The meeting adopted a number of recommendations, *inter alia*, that a declaration should be drawn up on the protection of flora and fauna and their habitats in Europe and that a study should be made of the relationship between such protection and economic development.

As in the past, ECE work on air pollution focused on the implementation of the Convention

cibles (élèves de l'enseignement primaire et secondaire) pour les questions de l'environnement.

5. Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU)

A leur réunion annuelle de février 1984, les conseillers des gouvernements des pays de la CEE/ONU pour les problèmes de l'environnement ont examiné les questions ayant trait aux problèmes de politique et de gestion de l'environnement, des ressources, des déchets et de la pollution de l'air. Sur la base des travaux déjà accomplis, ils ont décidé notamment d'accorder une attention accrue à la question de la gestion des déchets dangereux et d'étudier la possibilité d'entreprendre de nouveaux projets dans ce domaine, notamment sur des problèmes liés au traitement et au stockage définitif des déchets toxiques. Par ailleurs, lors de cette même réunion, les conseillers des gouvernements ont adopté leur programme de travail pour la période 1984-1988. Celui-ci prévoit le développement et l'intensification de certaines activités en cours, notamment de l'élaboration de stratégies de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, ils ont demandé à être régulièrement informés des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance entrée en vigueur en 1983. Dans le cadre de l'activité sur la réutilisation et le recyclage des déchets, il a été décidé de mettre en œuvre un projet sur les options «récupération et réutilisation des déchets». Ce projet se rattache à des travaux antérieurs, mais vise en particulier l'étude des moyens pour encourager la réutilisation et la valorisation des résidus.

A sa réunion d'avril 1984, le comité de session de la commission a adopté un projet de décision concernant un projet de déclaration de principe sur l'utilisation rationnelle de l'eau. Par cette déclaration, les pays membres de la CEE/ONU sont invités à prendre des mesures visant à une gestion de la demande d'eau et à la mise en place de mesures préventives destinées à éviter les pénuries et la pollution de l'eau. Par ailleurs, ils sont invités à une utilisation coordonnée des eaux de surface et des eaux souterraines et à mettre en place des mesures pour combattre les effets nocifs de l'eau tels qu'inondations et érosions des sols.

Du 27 au 29 novembre 1984, une réunion spéciale sur la protection de la flore, de la faune et de leurs habitats s'est tenue à Genève. A l'issue de cette réunion une série de recommandations ont été adoptées qui prévoient notamment l'élaboration d'une déclaration sur la protection de la flore et de la faune et de leurs habitats en Europe, et l'étude des relations entre leur protection et le développement économique.

Comme par le passé, les activités de la CEE/ONU en matière de pollution de l'air se sont

on Long-range Transboundary Air Pollution. In September 1984, the convention's executive body adopted a protocol on the long-term financing of a co-operative programme for monitoring and evaluating the long-range transmission of air pollutants. At its July 1985 meeting, this same executive body also adopted a protocol on the reduction of sulphur emissions or their transboundary fluxes. Having been ratified by sixteen states, the protocol came into force on 2 September 1987. The aim is to achieve a reduction of at least 30% in sulphur emissions by 1993.

At the end of 1987, the executive body of the Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution held its 5th Annual Session, at which it decided, *inter alia*, to set up an international programme of research on assessment of the effect of air pollutants on crops. The work was begun by a special team which met at the School of Agriculture, Nottingham (United Kingdom), from 1 to 3 December 1987.

From 3 to 7 June 1985, at the Hungarian Government's invitation, a colloquy was held in Hungary on the importance of biotechnology to future economic development. The colloquy discussed the following subjects: national programmes and strategies for the development of biotechnology, likely biotechnology developments in the chemicals and metal industries, possible long-term developments and biotechnology's role in future economic development. It consistently urged on ECE member countries the paramount importance of marrying biotechnology to conventional technologies.

In 1986, the proceedings were published of a seminar held at Dusseldorf (Federal Republic of Germany) in late 1984 on co-operation in the field of transfrontier waters. The seminar agreed on a set of principles for international co-operation in the matter. These principles are intended as a framework for closer co-operation and a possible basis for drawing up specific multilateral or bilateral agreements.

Also in 1986, in connection with the implementation of the air pollution convention, a major seminar was held at Graz (Austria), at the Austrian Government's invitation, on the reduction of acidic nitrogen and sulphur emissions from fixed sources, and another seminar was held at Valencia (Spain) on methods and materials used for forest-fire prevention.

ECE collaboration with the Conference of European Statisticians led to the publication, in

concentrées sur la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. En septembre 1984, l'organe exécutif de la convention a adopté un protocole sur le financement à long terme d'un programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques. A sa réunion de juillet 1985, l'organe exécutif de cette même convention a adopté un protocole sur la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières. Ratifié par seize Etats, ce protocole est entré en vigueur le 2 septembre 1987. Il prévoit la réduction des émissions de soufre d'au moins 30 % d'ici à 1993.

A la fin de l'année 1987, l'organe exécutif de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a tenu sa 5^e Session annuelle au cours de laquelle il a notamment décidé la création d'un programme international de recherches sur l'évaluation des effets des polluants atmosphériques sur les cultures. Les premiers travaux ont été effectués par une équipe spéciale qui s'est réunie du 1^{er} au 3 décembre 1987 à l'école d'agriculture de Nottingham (Royaume-Uni).

Du 3 au 7 juin 1985, à l'invitation du Gouvernement hongrois, un colloque sur l'importance de la biotechnologie dans le développement économique futur s'est tenu en Hongrie, au cours duquel les thèmes suivants ont été abordés: programmes et stratégies des pays pour le développement de la biotechnologie, développement prévisible dans les industries chimiques et métallurgiques, évolution possible à long terme, rôle de la biotechnologie dans le développement économique futur. Tout au long des travaux, la nécessité pour les pays membres de la CEE/ONU de reconnaître la biotechnologie comme un domaine prioritaire à intégrer dans les techniques dites traditionnelles s'est affirmée.

En 1986, les actes d'un séminaire tenu à la fin 1984 sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ont été publiés. Ce séminaire, qui s'était tenu à Düsseldorf (République Fédérale d'Allemagne), avait fixé un ensemble de principes de coopération internationale dans ce domaine. Ces principes ont pour but de donner une orientation à une coopération renforcée et pourraient éventuellement servir de base à l'élaboration d'accords spécifiques multilatéraux ou bilatéraux.

Cette même année, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la pollution atmosphérique et à l'invitation du gouvernement autrichien, s'est tenu à Graz (Autriche) un important séminaire sur la réduction des émissions d'acide d'azote et de soufre à partir de sources fixes, et à Valence (Espagne) s'est tenu un séminaire sur les méthodes et matériaux à utiliser pour prévenir les incendies de forêt.

Les travaux poursuivis par la CEE/ONU en collaboration avec la Conférence des statisti-

late 1987, of a detailed statistical environment survey of Europe and North America, the outcome of an ambitious programme of methodological work on standard statistical concepts and classifications covering a range of subjects.

6. Nordic Council

Meeting on 26 June 1985, the Agriculture Ministers of Nordic Council member countries adopted the Nordic Council's first-ever farming and forestry co-operation programme, to develop co-operation between the member countries in matters such as use of pesticides, research, farm chemicals manufacture, horticulture and aquaculture.

An international Conference on Air Pollution, held in Stockholm from 8 to 10 September 1986, marked the start of a new phase in co-operation between Scandinavian parliaments, being the first international meeting of parliamentarians the Nordic Council has held. The conference's, final communiqué, unanimously adopted, should provide a sound basis for intergovernmental agreements on joint action to combat environmental damage in Europe.

At the Nordic Council's 35th Session, held in Helsinki from 23 to 27 February 1987, the Social and Environment Committee submitted an opinion on a Council of Ministers proposal for a programme of action on air pollution. The committee's opinion stressed the need for co-operation between the Nordic Council and the rest of Europe, and suggested that the Nordic Council governments direct their efforts towards a binding agreement on the control of nitrogen oxide and hydrocarbon emissions under the ECE Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution. With a view to closer European environmental co-operation, the committee also submitted proposals to the Nordic Council for a programme of action on the marine environment and for a research activity on water pollution.

At the same session, the Nordic Council recommended that, to meet, in particular, the concern voiced by the Communications Committee, the Culture Committee and the Social and Environment Committee, the Council of Ministers should put into effect a plan of action on air pollution.

ciens européens a abouti à la présentation, à la fin 1987, d'un recueil de données détaillées sur les statistiques de l'environnement en Europe et en Amérique du Nord. Ce recueil est le résultat d'un programme ambitieux de travail méthodologique où des concepts et des classifications types de statistiques ont été mis au point sur divers sujets.

6. Conseil nordique

A la réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du Conseil nordique, le 26 juin 1985, un programme de coopération en faveur de l'agriculture et de la forêt a été adopté pour la première fois. Le but de ce programme est de développer la coopération entre les pays membres du Conseil dans des domaines tels que : usage des pesticides, recherche, industries chimiques agricoles, secteur horticole et aquaculture.

La Conférence internationale du Conseil nordique sur la pollution atmosphérique, tenue à Stockholm du 8 au 10 septembre 1986, a marqué une nouvelle phase dans la coopération entre les membres des parlements nordiques. C'était en effet la première fois que le Conseil nordique accueillait une réunion internationale de parlementaires. Le communiqué final de la conférence, adopté à l'unanimité, devrait constituer une bonne base pour des accords intergouvernementaux sur des actions communes contre les dommages causés à l'environnement en Europe.

Lors de la 35^e Session du Conseil nordique, tenue à Helsinki du 23 au 27 février 1987, la Commission sociale et de l'environnement a présenté un avis sur une proposition du Conseil des Ministres sur un programme d'actions pour combattre la pollution de l'air. Dans cet avis, la commission a insisté sur la nécessité d'une coopération entre le Conseil nordique et le reste de l'Europe et a proposé notamment que les gouvernements des pays nordiques s'attèlent à la préparation d'un accord contraignant pour réduire l'émission d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures dans le cadre de la Convention de la CEE/ONU sur la pollution transfrontalière à longue distance. D'autre part, en vue d'un renforcement de la coopération européenne dans le domaine de l'environnement, cette même commission a soumis au Conseil nordique des propositions pour un programme d'action axé sur l'environnement marin et sur une activité de recherche pour les problèmes de pollution de l'eau.

Lors de cette même session, le Conseil nordique a recommandé au Conseil des Ministres de mettre en œuvre un plan d'actions pour combattre la pollution de l'air, notamment pour tenir compte des préoccupations exprimées par les Commissions de la communication, de la culture et de l'environnement et des affaires sociales.

IV. Non-governmental organisations (NGOs)

1. *Institute for European Environmental Policy*

The European Cultural Foundation's Institute for European Environmental Policy was established in 1976. Its headquarters are in Bonn (Federal Republic of Germany) and it has offices in Paris and London. The aim it has set itself is to provide assistance to European and national parliamentarians and carry out studies and research financed by the Commission of the European Communities, national governments and various foundations. In line with European Cultural Foundation practice, it maintains close relations with most institutions and bodies concerned with environment protection.

The institute's main areas of work are environment and human rights; European Community environment policy and implementation of its directives at national level; environment and agriculture, with special reference to the effects of farming policy; economic aspects of European environment policy; and transfrontier co-operation in environment protection.

In 1984, it published a large number of studies on various subjects such as European aspects of soil policy; the effects of agricultural policy in four European Community countries (Ireland, the United Kingdom, France and the Netherlands); and application in the Netherlands of the directive on less-favoured areas.

In 1985, as well as continuing work already begun, it branched out into other areas. It began three major studies on farming and environment and on financial incentives to farmers to use farming methods which help protect the environment.

1986 was marred by Chernobyl and the Basle chemicals spill, which brought home the need to study the transfrontier implications of pollution-causing accidents. The institute accordingly stepped up its research on implementation of European Community environment policy as well as holding a large number of conferences on water pollution, the chemicals problem and the environmental repercussions of intensive farming.

In 1986, in association with the London-based National Society for Clean Air, it held a conference in London on acid rain. In 1987, it

IV. Organisations non gouvernementales (ONG)

1. *Institut pour une politique européenne de l'environnement*

L'Institut pour une politique européenne de l'environnement de la Fondation européenne de la culture a été créé en 1976. Cette organisation non gouvernementale a son siège à Bonn (République Fédérale d'Allemagne) et dispose également de bureaux à Paris et à Londres. L'objectif qu'il s'est fixé est de prêter son concours aux parlementaires européens et nationaux et d'entreprendre des études et des recherches qui sont financées par la Commission des Communautés européennes, par les gouvernements nationaux et par diverses fondations. Selon une pratique déjà appliquée par la Fondation européenne de la culture elle-même, l'institut entretient également des relations suivies avec la plupart des institutions et des organismes qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les domaines d'activités de l'institut sont principalement l'environnement et les droits de l'homme; la politique de l'environnement des Communautés européennes et la mise en œuvre au niveau national de ses directives; l'environnement et l'agriculture, avec une attention particulière sur les effets des politiques agricoles; les aspects économiques de la politique environnementale européenne ainsi que la coopération transfrontalière dans la protection de l'environnement.

En 1984, de nombreuses études ont été publiées sur différents sujets tels que les aspects européens de la politique des sols; les effets de la politique agricole dans quatre pays de la Communauté européenne (Irlande, Royaume-Uni, France et Pays-Bas); l'application aux Pays-Bas de la directive sur les zones moins favorisées.

En 1985, tout en poursuivant une partie de ses activités en cours, l'institut a élargi son champ. Trois études importantes ont été entreprises en matière d'agriculture et d'environnement et sur l'emploi d'incitations financières proposées aux agriculteurs qui optent pour des techniques agricoles favorables à la protection de l'environnement.

L'année 1986 a été marquée par l'accident nucléaire de Tchernobyl et par l'accident chimique de Bâle, accentuant ainsi la nécessité d'étudier les implications transfrontières d'une telle pollution. Dans cette optique, l'institut a intensifié l'étude de la mise en œuvre de la politique pour l'environnement de la Communauté européenne et a organisé de nombreuses conférences sur la pollution des eaux, sur le problème des produits chimiques ainsi que sur les répercussions de l'agriculture intensive sur l'environnement.

En 1986, l'institut a organisé à Londres, en association avec la *National Society for Clean Air* à Londres, une conférence sur les pluies acides.

took part in the 2nd International Conference on Protection of the North Sea and, at the beginning of that year, held a meeting in Fribourg on energy and the environment.

2. *International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN)*

One of the IUCN's main functions is to establish data banks, in some cases in collaboration with other organisations. (It is currently collaborating, for example, on the enlargement of a data bank on specially protected areas for the UNEP Mediterranean action plan.) It also maintains regular contact with the Council of Europe Documentation and Information Centre for the Environment and Nature and with the EEC CORINE project.

On conservation of marine areas, it acts as technical adviser to the new Mediterranean Centre for protected areas, in Tunisia, and actively collaborates with the three maritime states concerned on the Waddenzee conservation programme.

As far as international conventions are concerned, it has a seat as an observer on the Standing Committee of the Berne Convention and runs the Secretariat of the Ramsar Convention.

3. *European Trade Union Confederation (ETUC)*

Founded in February 1973, the ETUC comprises 35 trade union confederations of European Community and EFTA member states and other European countries such as Malta, Cyprus and Turkey.

Environment matters are dealt with in the ETUC by its Environment and Quality of Life Committee, Energy Committee and Industrial Safety and Health Committee.

Its environment work is based on the principle of protecting the environment for the benefit of all workers and their families.

It believes, moreover, that effective environment policy creates jobs and that shortcomings in this area have put jobs at risk and in some cases caused job losses. It sees environment protection as needing everyone's and every worker's commitment.

On this basis, it holds meetings and carries on work of its own while following work done by other European organisations. The ETUC has run

En 1987, il a participé à la 2^e Conférence internationale pour la protection de la mer du Nord et a également organisé, au début de l'année 1987, une réunion à Fribourg sur l'énergie et l'environnement.

2. *Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN)*

Une des tâches principales de cette ONG est l'établissement de banques de données, parfois en collaboration avec d'autres organisations (par exemple, actuellement l'UICN a collaboré à l'extension d'une banque de données destinée au projet du plan d'action méditerranéen du PNUE et qui concerne les zones bénéficiant d'une protection spéciale. Par ailleurs, l'UICN entretient aussi des contacts réguliers avec le Centre européen d'information pour la conservation de la nature du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec le programme CORINE réalisé par la CEE.

Dans le domaine de la conservation des zones marines, l'UICN joue le rôle de conseiller technique auprès du nouveau Centre méditerranéen pour les zones protégées en Tunisie et participe activement avec les trois Etats riverains au programme de conservation de la mer de Wadden.

En ce qui concerne les conventions internationales, l'UICN participe en qualité d'observateur aux réunions du Comité permanent de la Convention de Berne et assure le secrétariat de la Convention de Ramsar.

3. *Confédération européenne des syndicats (CES)*

Créée en février 1973, la CES regroupe trente-cinq confédérations syndicales des Etats membres de la Communauté européenne, de l'AELE et d'autres pays d'Europe, tels que Malte, Chypre et Turquie.

Les problèmes liés à l'environnement sont confiés au sein de la CES à la Commission de l'environnement et du cadre de vie, à la Commission de l'énergie, et à la Commission de la sécurité et de l'hygiène du travail.

Le principe fondamental sur lequel se base l'action de la CES en matière d'environnement est la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous les travailleurs et de leurs familles.

D'autre part, la CES estime qu'une politique de l'environnement efficace est créatrice d'emplois et que des carences dans ce domaine ont compromis, et parfois supprimé, des emplois. La protection de l'environnement, telle qu'elle est prônée par cette organisation, exige l'engagement de tous et des travailleurs.

Sur ces bases, la CES organise des réunions et des activités et suit celles qui se font au sein des organisations européennes. La CES a

projects on specific subjects such as environmental protection and employment and looked into specific problems such as protection of the Rhine, the internal market and health protection, and an environmentally harmless approach to job creation in the metal industry.

4. *The European Environment Bureau (EEB)*

The European Environment Bureau comprises over 75 of the main ecology organisations in the European Community's twelve member countries. It was founded in 1974 and its Secretariat is based in Brussels.

Its purpose is to represent European ecology organisations to the European institutions (the Commission, Council of Ministers and European Parliament). It arranges seminars and brings out reports on subjects of current concern as well as publishing a newsletter on European ecology matters and questions of environment and development. It also exerts pressure on Community institutions and governments to heed, in their decisions, the concerns expressed by ecology organisations in the member countries.

5. *European Confederation of Agriculture (CEA)*

The European Confederation of Agriculture represents some twelve million family-run farms in twenty Council of Europe countries. It fully identifies itself with the objectives of the European Campaign for the Countryside of the Council of Europe and advocates the following measures :

- drawing attention to disadvantaged regions threatened by depopulation, if not already deserted, owing to the economic decline and a substantial drop in the quality of life ;

- protecting rural regions undergoing rapid development and exposed to uncontrolled agricultural and industrial development and to destruction of the landscape, the cultural heritage and lifestyles. They must be protected from the overflow of unviable megalopolises and hotbeds of pernicious social developments ;

- favouring and promoting the development of rural regions with delicate environments, afflicted by pollution or threatened by tourism or natural phenomena. The recent nuclear and chemical catastrophes constitute, in this context, a severe warning.

Conscious of the European Campaign for the Countryside of the Council of Europe, CEA

notamment mis en œuvre des projets concrets, en particulier sur les thèmes de la protection de l'environnement et de l'emploi, ainsi que de la protection de l'environnement et du travail. Elle a étudié, par exemple, des problèmes spécifiques tels que la protection du Rhin, le marché intérieur et la protection de la santé, la création d'emplois dans l'industrie métallurgique, sans préjudices pour l'environnement.

4. *Bureau européen de l'environnement (BEE)*

Le Bureau européen de l'environnement réunit plus de soixante-quinze organisations écologiques importantes des douze pays membres de la Communauté européenne. Le BEE a été créé en 1974 et a son secrétariat à Bruxelles.

Le but du BEE est de représenter les milieux écologiques européens dans leurs rapports avec les institutions européennes (Commission, Conseil, ministres et parlement). Il organise des séminaires et publie des rapports sur des sujets d'actualité et un bulletin sur les questions écologiques européennes et sur les problèmes d'environnement et de développement. Par ailleurs, il exerce des pressions sur les institutions communautaires et les gouvernements pour que ceux-ci tiennent compte, dans leurs prises de décisions, des préoccupations exprimées par les organisations écologiques des pays membres.

5. *Confédération européenne de l'agriculture (CEA)*

La Confédération européenne de l'agriculture représente environ douze millions d'exploitations agricoles familiales dans vingt pays de l'Europe occidentale. Elle s'identifie entièrement aux objectifs de la Campagne européenne pour le monde rural du Conseil de l'Europe en préconisant les mesures suivantes :

- mettre en exergue les régions rurales défavorisées menacées de dépeuplement, sinon déjà dépeuplées, de déclin économique et d'une sensible baisse de qualité de la vie ;

- protéger les régions rurales à développement accéléré et exposées à un développement agricole et industriel incontrôlé et à des dégradations de paysages, du patrimoine culturel et des modes de vie. Il s'agit de les préserver du trop-plein de mégapoles invivables et des foyers de développement sociaux malsains ;

- favoriser et promouvoir le développement des régions rurales à environnement sensible, touchées par la pollution ou menacées par le tourisme ou des phénomènes naturels. Les récentes catastrophes du nucléaire et de l'industrie chimique constituent, dans ce contexte, un avertissement sérieux.

Solidaire avec la Campagne européenne pour le monde rural du Conseil de l'Europe, la

chose, as the general theme for its 1987 annual meeting, which took place in Rome, "Agriculture and environment". This will also be the leitmotiv for the work to be done in 1987 and 1988 by the CEA member organisations.

The organisations of European agriculture, both professional and economic, will support the European Campaign for the Countryside in the context of the respective national committees. Furthermore, the CEA working party on "Public Relations" will make particular efforts to promote the goals and involve the rural and urban population. The other CEA working parties, such as "Rural Youth" and "Rural Women", will also pull together for the success of the campaign.

The efforts of the CEA will be guided, *inter alia*, by the Resolution "Village renewal as a task and opportunity for the rural population", unanimously approved by the 36th CEA General Assembly of 1984, in Avignon (France). Its text denounces in particular the underprivileged situation of villages compared to conurbations, and recommends the following corrective measures:

- village renewal as a cultural, social and economic stabiliser for rural areas;

- village renewal as the key to a new sense of belonging and of union with one's village;

- village renewal as a means of fortifying agriculture and forestry and securing new orders for local trades and crafts.

The animation of rural life is a task vital to the rural world, which thus needs full support from politicians in urban and rural regions and from the authorities, who must guarantee the maintenance of an infrastructure assisting rural development. Yet the essence of success for any measure is the involvement of the population directly concerned.

V. Some current issues

The period we are concerned with in this report was notable for developments in environment policy in Europe — particularly in the European Community — and accidents.

In 1986, Community environment policy began a new chapter. The main event was the Community's third enlargement, with the accession of Spain and Portugal, which, on the whole, are administratively underdeveloped on the environment side (but have already made great progress), and have vulnerable ecosystems, grow-

CEA a choisi comme thème général de ses assises annuelles 1987, qui se sont déroulées à Rome, l'agriculture et l'environnement. Ce sera également le «fil rouge» du travail dans les organisations membres de la CEA pour les années 1987 et 1988.

Les organisations de l'agriculture européenne, qu'elles soient de caractère professionnel ou économique, appuieront dans le cadre des comités d'organisation nationaux notamment la Campagne européenne pour le monde rural. En plus de cela, le Groupe de travail *Public relations* de la CEA fera des efforts particuliers pour propager les objectifs et sensibiliser la population rurale et urbaine. Les autres collèges de la CEA, tels que ceux de la «Jeunesse rurale» et des «Femmes paysannes», joindront également leurs efforts afin d'assurer la réussite de la campagne.

Les efforts de la CEA seront orientés, entre autres, par la Résolution «L'animation de la vie rurale — Une chance pour la population rurale», unanimement approuvée par la 36^e Assemblée générale de la CEA en 1984, à Avignon. Son texte dénonce notamment l'état défavorisé des villages par rapport aux agglomérations et préconise comme remède:

- la rénovation du village comme facteur stabilisant pour le milieu rural du point de vue culturel, social et économique;

- la rénovation du village comme clé pour un nouveau sentiment de patrie, et pour l'attachement des hommes à leur village;

- la rénovation du village renforce l'agriculture et la sylviculture et assure de nouvelles commandes à l'artisanat et aux industries locales.

En effet, l'animation de la vie rurale est une tâche nécessaire pour le monde rural; celui-ci a besoin de l'appui total des hommes politiques en ville et à la campagne et des autorités responsables. Ceux-ci doivent garantir le maintien d'une infrastructure favorisant le développement du milieu rural. Mais pour qu'une mesure soit assurée de succès, il est indispensable d'y associer la population directement concernée.

V. Quelques questions d'actualité

La période considérée par le présent rapport a été marquée par deux séries d'événements: d'une part, par l'évolution de la politique européenne — principalement au niveau de la CEE — en matière d'environnement et, d'autre part, par les accidents survenus pendant cette période.

En 1986, la politique communautaire en matière d'environnement a pris un nouveau tournant. Elle a été marquée par le troisième élargissement de la Communauté européenne avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal qui possèdent des structures administratives en matière d'environnement généralement inadéquates (mais qui depuis

ing populations and lower levels of gross national product than the other member states — a combination of factors that is a recipe for environmental trouble.

In 1986, too, the Single European Act was signed and a chapter added to the Treaty of Rome to make environment a European Community responsibility. The European Community's fourth environment programme, 1987-92, stresses — as does OECD — the need to make environment policy an integral part of economic, energy, welfare, health, agricultural and other policies.

In addition to these developments, which might be termed legislative, there were two major occurrences in the period: the Chernobyl disaster in the Soviet Union and pesticide pollution of the Rhine as a result of a fire at the Sandoz company's warehouses near Basle, in Switzerland.

That the two accidents happened in Eastern Europe and "greater (that is non-Community) Europe" brought home straight away the need to establish international environment-protection machinery and showed that environment policy must transcend national borders and spring from co-operation as broad-based as possible.

The 1987 Montreal Agreement on Protection of the Ozone Layer was a good example of such co-operation.

1. *Pollution of the Rhine*

On 1 November 1986, a fire destroyed the warehouses of the Sandoz pharmaceutical company at Basle, resulting in chemical pollution of the Rhine and emission of clouds of toxic substances. The most serious pollution was that of the Rhine, into which an estimated 10 to 30 tonnes of chemicals — mostly insecticides and fungicides — were spilt. On Friday 7 November, a container which had been moved away from the fire burst and more chemicals were spilt into the Rhine. The damage was quickly apparent, and extensive: 440 tonnes of dead eels were recovered from the Rhine between Basle and Karlsruhe, for instance, and there was some contamination of drinking water.

ont déjà évolué d'une manière remarquable), des écosystèmes fragiles et une démographie croissante à laquelle s'ajoutent des produits nationaux bruts inférieurs à ceux des autres pays membres; un ensemble de facteurs qui peuvent donner lieu à des problèmes considérables en matière d'environnement.

1986 a été également l'année de la signature de l'Acte unique européen et de la modification du Traité de Rome qui désormais comprend un chapitre sur la politique de l'environnement qui confie dorénavant à la Communauté européenne la tâche de mener une politique dans ce secteur. Par ailleurs, par l'élaboration du quatrième programme en matière d'environnement couvrant la période 1987-1992 la Communauté européenne, comme l'OCDE, a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la politique de l'environnement dans d'autres politiques, telles que la politique économique, énergétique, sociale, de la santé, agricole, etc.

Parallèlement à cette évolution, que l'on pourrait qualifier de «législative», deux événements majeurs ont marqué la période qui nous occupe: la catastrophe de Tchernobyl en Union Soviétique et le déversement dans le Rhin — à la suite d'un incendie — de pesticides chimiques provenant d'entrepôts de la société Sandoz située près de Bâle en Suisse.

Le fait que le premier événement soit survenu dans un pays de l'Est et le deuxième dans un pays de la «grande Europe» non membre de la Communauté européenne a démontré d'emblée la nécessité d'établir des systèmes internationaux pour répondre aux impératifs de la protection de l'environnement et qu'une telle politique doit dépasser les frontières des Etats et être le fruit d'une coopération aussi large que possible.

Un exemple de cette coopération à grande échelle nous a été donné en 1987 par l'Accord de Montréal sur la protection des hautes couches d'ozone.

1. *La pollution du Rhin*

Le 1^{er} novembre 1986, un incendie a ravagé les entrepôts de la firme pharmaceutique Sandoz à Bâle provoquant, d'une part, la pollution des eaux du Rhin par le déversement de produits chimiques, et, d'autre part, l'émission de nuages toxiques. La pollution la plus grave aura été celle des eaux du Rhin dans lequel l'on a estimé que se sont déversées entre 10 et 30 tonnes de produits chimiques, essentiellement des insecticides et des fongicides. A la suite de la rupture d'un container mis à l'abri lors de l'incendie, un second accident s'est produit le vendredi 7 novembre, provoquant un nouvel écoulement de produits chimiques dans le Rhin. Les conséquences de cet accident se sont très vite manifestées et leur étendue a été très importante: il suffit de citer, à titre d'exemple, que 440 tonnes d'anguilles mortes ont été récupérées

Although the authorities in the adjacent parts of France and Germany were immediately informed of the accident, there was no international alert until 24 hours afterwards.

Following the accident, the International Commission for the Protection of the Rhine (ICPR) (the Environment Ministers of the riparian states — the Federal Republic of Germany, France, the Netherlands, Switzerland and Luxembourg — and the relevant Commissioner of the Commission of the European Communities) met, first at Zurich, then again at Rotterdam, to settle repair of the damage caused by the pollution.

Other accidents have taken place since, both in Switzerland and in the Federal Republic of Germany, which have caused further spills of toxic substances into the Rhine.

Mr Oreja, Secretary General of the Council of Europe, has responded by appealing for the adoption, at long last, of the draft convention for the protection of international watercourses against pollution, a convention the Assembly has been pressing for since 1974. On 1 October 1987, the ICPR met at ministerial level in Strasbourg to approve an action programme aimed at: reintroducing the nobler fish species into the Rhine; making it possible again to take drinking water from the Rhine; reducing pollution from direct and non-point sources without delay; and improving hydrological, biological and morphological conditions. The ministers undertook to compile national lists of polluters and of main pollutants. It was agreed that a timetable for reduction of discharges should be set by 1988: France, for instance, has undertaken to reduce salt discharges from the Mulhouse potassium mines by 40 kg/second by 1989.

The ministers welcomed Sandoz's promptness to pay compensation to France. They suggested that, as a matter of priority, the European Community and the Council of Europe address the question of harmonising the law of liability for damage with a view to facilitating payment of compensation. The ministers also called for a convention on thermal pollution of the Rhine.

At the instigation of the Dutch Committee for European Year of the Environment, a Confer-

entre Bâle et Karlsruhe et que l'eau potable a également subi les conséquences de la pollution.

Par ailleurs, bien que l'incident ait été immédiatement signalé dans les régions frontalières française et allemande, l'alerte internationale n'a été donnée que vingt-quatre heures après l'accident.

A la suite de cet accident, les membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution, (les ministres de l'Environnement des pays riverains — République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse et Luxembourg — et le Commissaire responsable de la Commission des Communautés européennes) se sont réunis une première fois à Zurich et une deuxième fois à Rotterdam afin de régler les réparations des dommages causés par la pollution.

Entre-temps, d'autres accidents se sont produits aussi bien en Suisse qu'en République Fédérale d'Allemagne provoquant à nouveau le déversement de substances toxiques dans le Rhin.

Face à cette situation, M. Oreja, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a lancé un appel pour que le projet de convention pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution soit finalement adopté. Cette demande rejoint celle de l'Assemblée qui, depuis 1974, ne cesse de réclamer la conclusion de ladite convention. Le 1^{er} octobre 1987, les membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution se sont à nouveau réunis au niveau des ministres à Strasbourg afin d'approuver un programme d'action visant à: réimplanter dans le Rhin des espèces supérieures jadis présentes; rendre possible la réutilisation des eaux du Rhin pour l'alimentation en eau potable; réduire dans des délais extrêmement courts la pollution résultant des rejets directs et diffus; améliorer les conditions hydrologiques, biologiques et morphologiques. Un des engagements pris par les ministres a été que chaque pays devra notamment établir la carte de ses pollueurs et la liste des polluants prioritaires. Dès 1988, un calendrier des diminutions des rejets sera fixé: c'est ainsi que la France s'est engagée à réduire, dès 1989, de 40 kg/seconde les rejets de sel par les mines de potasse de Mulhouse.

En ce qui concerne l'indemnisation de la France par la société Sandoz, les ministres se sont félicités de la rapidité de son règlement. Ils ont par ailleurs suggéré que les Communautés européennes et le Conseil de l'Europe s'attachent à examiner en priorité les questions d'harmonisation du droit s'appliquant à la responsabilité pour les dommages causés. Cette harmonisation, en effet, devrait pouvoir faciliter tout règlement de dédommagement. Les ministres ont également souhaité que soit élaborée une convention relative à la pollution thermique du Rhin.

D'autre part, à l'initiative du Comité néerlandais pour l'Année européenne de l'environne-

ence was held at Strasbourg on 3 and 4 March 1988 on "Joint Responsibility for the Rhine". At the conference, ICPR's president, who is in charge of implementing the action programme agreed by the October 1987 ministerial conference, pointed out that the number of pollution accidents was on the rise: 15 in 1985, 43 in 1986 and 54 in 1987. This was why ICPR felt that the chemical industry's already considerable efforts needed greatly stepping up if the three target dates set by the ministerial conference were to be met. It was suggested that the Rhine riparian states emulate the Swiss ban on phosphates in detergents and prohibit the chemicals industry from manufacturing or using a number of particularly hazardous substances. To give some idea of the task in store both for the ICPR, which is implementing the action programme, and the firms which have agreed to co-operate in it, the concentration of chemicals plants along the Rhine annually discharges into it 6 000 tonnes of heavy metals, including 4 000 tonnes of copper, 400 tonnes of nickel, 500 tonnes of lead, 10 tonnes of cadmium and 4 tonnes of mercury, as well as 60 000 tonnes of phosphates.

After the Sandoz accident, the European Community strengthened the "Seveso Directive" on the major accident hazards of certain industrial activities. The amendments deal with storage of dangerous chemicals and information to the public about potentially dangerous plants.

2. Threats to the ozone layer and the Montreal Agreement

Both international organisations and national research institutions have been doing a great deal of work on the deterioration of the atmosphere. For years physicists the world over have been warning of the adverse effects — the most serious being the growing concentration of carbon dioxide in the atmosphere — of the burning of coal, oil and gas, and of the harm other gases are capable of doing to the atmosphere. CFCs (chlorofluorocarbons), which are used in aerosols, in the manufacture of plastic foam and in refrigerating and air conditioning equipment, are particularly damaging. Though chemically inert in the lower atmosphere, they destroy the ozone in the stratosphere (the upper atmospheric layer) and

ment, une conférence sur le thème « Notre fleuve le Rhin : une responsabilité commune » s'est tenue les 3 et 4 mars 1988 à Strasbourg. Au cours de cette réunion, le président de la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution (CIPR) — chargée de la mise en œuvre du programme d'action décidé par la conférence ministérielle qui s'est tenue à la fin de l'année 1987 — a souligné combien les pollutions accidentelles ne cessent d'augmenter : 15 ont été signalées en 1985, 43 en 1986 et 54 en 1987. C'est en se fondant notamment sur ce constat que la commission a estimé que les efforts fournis actuellement par l'industrie chimique sont déjà appréciables actuellement mais demandent à être intensifiés de façon considérable si les trois étapes fixées par la conférence ministérielle doivent être atteintes. Il a été suggéré notamment que, à l'instar de ce qui a été fait en Suisse pour les phosphates dans les produits de lessive, les pays riverains du Rhin aillent jusqu'à interdire à la chimie de fabriquer et d'utiliser certaines substances particulièrement dangereuses. Pour avoir une idée de la tâche qui attend aussi bien la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution chargée de la mise en œuvre que les industriels qui ont marqué leur volonté de coopérer à cette action, il est bon de rappeler que la pollution annuelle provenant de la concentration des industries chimiques le long du Rhin représente 6 000 tonnes de métaux lourds dont 4 000 tonnes de cuivre, 400 tonnes de nickel, 500 tonnes de plomb, 10 tonnes de cadmium, 4 tonnes de mercure et 60 000 tonnes de phosphates.

À la suite de l'accident de Sandoz, les Communautés européennes ont renforcé la Directive dite « Seveso » concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles. Les modifications apportées à la directive concernent l'entrepôt et le stockage des produits chimiques dangereux ainsi que l'information à donner au public sur les installations potentiellement dangereuses.

2. Menaces sur les hautes couches d'ozone et l'Accord de Montréal

Dans le cadre de différentes enceintes — aussi bien des organisations internationales que des instituts nationaux de recherche — des travaux importants sont entrepris sur la question de la dégradation de l'atmosphère. En effet, depuis des années les physiciens mettent en garde dans le monde entier contre les effets nocifs, dont le principal est la concentration croissante du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, de la combustion de la houille, du pétrole et du gaz ; mais également contre l'action d'autres gaz susceptibles d'attaquer l'atmosphère. Parmi ceux-ci les CFC (chlorofluoro-carbones) — gaz utilisés dans les aérosols, dans la fabrication des mousses plastiques et dans les circuits de réfrigération et de climatisation —

increase the amount of ozone in the troposphere (the middle layer). These opposite effects are equally harmful: ozone deficiency in the stratosphere lets through harmful ultra-violet radiation, while more than a certain amount of ozone in the troposphere can cause global warming (the greenhouse effect), with attendant respiratory problems, lower agricultural yield, woodland deterioration and other harm.

To tackle the problem, 46 countries met at Montreal in September 1987 and signed a treaty in which they undertook to achieve a 50% cut in the use of CFCs by 1999. Although some environmental organisations and consumer associations felt the Montreal Agreement, and the timescale it laid down, did not meet the urgency of the situation, this is none the less the first time there has been world co-operation on an environment problem.

3. *After Chernobyl*

The accident at the Chernobyl nuclear power station pointed to the need both for international co-operation, particularly with Eastern Europe, and a rethink on the use of nuclear energy.

It caused three kinds of exposure to radioactivity: inhalation of radioactive gas and dust, direct exposure and ingestion of contaminated food and water. The first two kinds were mainly suffered by staff at Chernobyl and people living in the vicinity. It is the third kind that has most worried farther-away regions, particularly the European countries. Though it is comparatively difficult to assess the actual extent of the damage, the accident certainly brought home the health implications of a civil nuclear disaster. The United Kingdom, Sweden and the Federal Republic of Germany, to take only three of the worst cases, suffered serious damage and had to make compensation available, to farmers, for instance, for loss of crop sales or animals that had to be slaughtered. Although several Western governments have requested compensation and — meeting with refusals — have even threatened to take the Soviet Government to the International Court of Justice at The Hague, there is no legal prospect of claims of this kind succeeding. This raises the question of co-operation with Eastern Europe on environment generally and on rules to be applied in the event of an accident. Both the Chernobyl and Sandoz disasters proved that environmental damage is no

posent un problème particulièrement grave. Chimiquement inertes dans la basse atmosphère, ces gaz sont responsables de la destruction de l'ozone dans la stratosphère (couche haute de l'atmosphère) et de l'augmentation de la quantité d'ozone dans la troposphère (couche moyenne). Bien qu'opposés, les deux phénomènes sont tout aussi nocifs. En effet, le manque d'ozone dans la stratosphère permet le passage des rayons ultraviolets nocifs, alors que, une fois atteint un certain seuil, la quantité élevée d'ozone dans la troposphère peut avoir comme conséquence le réchauffement de la terre (l'effet de serre), des troubles respiratoires pour la population, une diminution des rendements agricoles, le dépérissement des forêts, etc.

Face à cette situation, quarante-six nations se sont réunies en septembre 1987 à Montréal et ont signé un traité par lequel elles s'engagent à réduire de 50 % d'ici à 1999 la consommation des CFC. Bien que certaines organisations pour la défense de l'environnement ou d'associations de protection des consommateurs aient considéré que l'Accord de Montréal, aussi bien dans ses dispositions que dans ses délais, ne répondait pas à l'urgence de la situation, on peut néanmoins saluer le fait que, pour la première fois, des nations au niveau mondial aient décidé de coopérer sur un problème de l'environnement.

3. *L'après-Tchernobyl*

L'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl a posé un double problème: celui de la nécessité de coopération internationale, et plus particulièrement, avec les pays de l'Est et de la révision de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

L'accident de Tchernobyl a provoqué trois sortes d'expositions aux matériaux radioactifs: l'inhalation de gaz et de poussières radioactifs, l'exposition directe et l'ingestion de denrées alimentaires ou d'eaux contaminées. Si les deux premiers types d'expositions ont touché principalement le personnel et les habitants de Tchernobyl et des régions avoisinantes, c'est la troisième forme d'exposition qui a préoccupé le plus les régions éloignées du site et particulièrement les pays européens. Bien qu'il soit relativement ardu d'essayer d'évaluer la portée effective des dommages causés par la catastrophe, il est indéniable que cet accident a permis de vérifier l'ampleur d'une catastrophe civile nucléaire sur la santé. Des pays tels que le Royaume-Uni, la Suède et la République Fédérale d'Allemagne, pour ne citer que trois des plus importants, ont subi de graves dégâts à la suite desquels des dédommagements et des compensations ont dû être prévus, par exemple, aux agriculteurs ou aux éleveurs à titre de vente perdue ou d'animaux qui ont dû être abattus. Bien que plusieurs gouvernements occidentaux aient demandé des dédommagements et — à la suite des refus — ont même manifesté leur intention d'aller jusqu'à soumettre une plainte à la Cour internationale de

respecter of frontiers and that no one country can hope to combat it unilaterally.

In regard to Eastern Europe particularly, one of the problems is lack of information about the characteristics of nuclear and industrial plants and about the regulations in force.

So signs of an Eastern European change of heart on environment are especially welcome. They are detectable in agreements that are being made between some East European countries and, mostly, neighbours such as the Federal Republic of Germany, one example being the German-Czechoslovak co-operation agreement on the environment signed in Bonn in late 1987. This was the outcome of several years of talks and, although it was not to everyone's satisfaction, it has the virtue of taking stock of the problems, high on the list of which comes damage to woodland, soil and natural balances, generally from sulphur dioxide and other emissions from thermal power stations and outmoded industrial plants. There is some scepticism about the effectiveness of the measures Czechoslovakia will be taking under the agreement, but at least the Federal Republic will, for example, be supplying Czechoslovakia with the modern technology necessary for soil decontamination.

A similarly constructive agreement has been made with the German Democratic Republic and another, with Poland, is being drawn up. These agreements show there is a definite willingness in Eastern Europe to heed environmental considerations. A similar change of attitudes in the Soviet Union is indicated by the fact that environmental matters are discussed more frequently in the Soviet media. Of course, this is not to say that the interest in environment is necessarily translated into legislation, but it can be regarded as a notable first step towards environment-oriented policy.

The second, quite different, result of Chernobyl has to do with the use of nuclear energy. Since 1980, quite a few countries in Europe and elsewhere have noticeably scaled down their nuclear programmes. The reasons for this are

La Haye contre le Gouvernement soviétique, aucune base juridique n'offre une possibilité pour que ces plaintes puissent aboutir. Ceci pose, par conséquent, le problème de la coopération avec les pays de l'Est en matière de protection de l'environnement en général et de réglementation en cas d'accident. En effet, aussi bien la catastrophe de Tchernobyl que celle de Sandoz ont prouvé que les dégâts provoqués sur l'environnement ignorent les frontières et que les mesures unilatérales prises par un pays ne suffisent pas à y faire face.

En ce qui concerne plus particulièrement les pays de l'Est, un des problèmes qui se pose semble être un manque d'informations sur les caractéristiques des installations nucléaires ou industrielles et sur les réglementations en vigueur.

Dans ces conditions, il est d'autant plus satisfaisant de prendre acte des changements qui semblent se dessiner dans la politique des pays de l'Europe orientale en cette matière. C'est dans cet esprit que l'on peut voir des accords qui se concluent entre certains pays de l'Est et généralement des pays frontaliers, tels que la République Fédérale d'Allemagne, comme l'accord de coopération germano-tchécoslovaque sur l'environnement signé à Bonn à la fin de l'année 1987. Cet accord est l'aboutissement de plusieurs années de discussions et, bien qu'il ne suscite pas la satisfaction de tous, présente néanmoins l'avantage de dresser l'inventaire des problèmes qu'il s'agit de résoudre, surtout les dégâts causés aux forêts, au sol et aux équilibres naturels qui sont généralement provoqués par le dioxyde de soufre et d'autres émissions venant de centrales thermiques et d'entreprises désuètes. Bien que certains émettent des doutes sur l'efficacité des mesures qui vont être prises par la Tchécoslovaquie dans le cadre de cet accord, il est toutefois appréciable que dans le cadre de celui-ci la République fédérale va, par exemple, fournir aux pays voisins les technologies modernes qui leur permettra de dépolluer les sols.

Dans un même esprit d'évolution positive, un accord semblable a été conclu avec la République Démocratique Allemande et un autre est en préparation avec la Pologne. La conclusion de ces accords montre une volonté certaine de la part des pays de l'Est de vouloir tenir compte des questions de l'environnement. La référence la plus fréquente dans les médias soviétiques à des questions de protection de l'environnement reflète une évolution dans le même sens pour ce pays. Il n'est pas dit évidemment que cet intérêt s'accompagne nécessairement de réglementations, mais l'on peut néanmoins noter cette prise de conscience et la considérer comme un premier pas vers la prise en compte de ces problèmes.

La deuxième conséquence de l'accident de Tchernobyl est de toute autre nature et porte sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. En effet, depuis 1980, on avait remarqué dans plusieurs pays européens et extra-européens, une révision des pro-

many: financial problems; slower growth of demand for electricity, with resultant overcapacity; safety problems and local and national public opposition to nuclear power. Until Chernobyl, the latter factor was negligible, but since, in countries directly affected by Chernobyl, public opposition to nuclear power has become a force to be reckoned with and in some cases (in Sweden, for instance) has led to a decision to phase out nuclear power. In some countries, such as the Federal Republic of Germany, where nuclear expansion has been under challenge since 1975, the Chernobyl disaster caused such a national furore that almost all the political parties have decided to abandon the nuclear option sooner or later.

Thus there seems to be a growing loss of confidence in nuclear energy, the more so as, in a number of countries, other energy options open up. The countries which have scaled down their nuclear programmes tend to be those that once led the way in nuclear expansion. The latter group of countries has grown since Chernobyl and now includes Austria, Greece, Italy, Spain, the Federal Republic of Germany and Switzerland.

Another undoubted reason for the present crisis in nuclear energy is that, when nuclear power was being promoted and more and more nuclear power stations were being built worldwide, much less thought was given to how to process the waste, and so far no processing system has been devised which is reliable in the long term.

Thus, nuclear energy is fraught with such economic and political problems that nuclear expansion seems out of the question. Equally, though, because of desertification, the increase of carbon dioxide in the earth's atmosphere and damage to the ozone layer, we urgently need to be moving away from oil and coal. And if we rule out these energy sources, what options remain open? Two are advocated: alternative energy and more efficient use of energy. In the medium term, better results are expected from the latter. A recent International Energy Agency report commented that: "investment in energy-saving promises better marginal results than investment in finding new energy supplies". Since the first "oil crisis", in 1973, most of the industrialised market economies have improved their energy efficiency by 20 to 30%. The United States economy, for instance, registered 35% growth in the 1970-87 period, yet cut down on overall energy consumption. Japan's performance is even better: while the United States spends 10% of gross national product on fuel, Japan spends

grammes nucléaires avec une tendance à un net recul. Celui-ci se justifiait par des raisons multiples: situation financière dégradée; décélération de la croissance de demande d'électricité, et par conséquent surcapacité des installations existantes; problèmes de sécurité, forte opposition au niveau local ou national de la population. Jusqu'à l'accident de Tchernobyl ce dernier facteur était en fait assez marginal, mais depuis, certains pays ont subi les conséquences directes de l'accident de Tchernobyl, et l'opposition des populations au nucléaire a acquis un poids considérable qui a provoqué, dans certains cas (en Suède, par exemple) un désengagement nucléaire. Dans certains pays comme la République Fédérale d'Allemagne, où l'expansion nucléaire est mise en question depuis 1975, la catastrophe de Tchernobyl a suscité une telle polémique dans l'ensemble du pays, qu'elle a entraîné des positions de désengagement à plus ou moins long terme de presque tous les partis politiques.

La perte de confiance en l'énergie nucléaire semble donc s'accroître et elle est appuyée par la multiplication de nouvelles sources d'énergie dans plusieurs pays. Les pays qui ont révisé à la baisse leur politique nucléaire sont généralement ceux qui, dans le passé, ont été les pionniers de l'expansion nucléaire. La catastrophe de Tchernobyl a d'ailleurs gonflé les rangs de ces pays parmi lesquels on compte par exemple l'Autriche, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la République Fédérale d'Allemagne et la Suisse.

Une autre raison de la crise actuelle de l'énergie nucléaire est certainement le fait que si l'on a encouragé et multiplié les installations nucléaires un peu partout dans le monde, on s'est attaché avec beaucoup moins d'attention à étudier la question du recyclage des déchets pour lequel aucun système de traitement fiable à long terme n'a encore été élaboré à ce jour.

Il apparaît par conséquent inéluctable que les problèmes économiques et politiques que l'énergie nucléaire implique sont tels qu'ils compromettent son éventuelle expansion future. Mais, d'autre part, les problèmes de désertification et d'augmentation croissante de la quantité d'anhydride carbonique dans l'atmosphère terrestre ainsi que les dégâts sur la couche supérieure de l'ozone font qu'il devient également urgent de compter toujours moins sur le pétrole et le charbon. Par conséquent, si l'on exclut ces sources d'énergies il se pose la question de savoir quelles possibilités nous restent ouvertes. En fait, les solutions préconisées sont doubles: les sources alternatives et l'augmentation du rendement énergétique. C'est de la deuxième solution que l'on attend, à moyen terme, les meilleurs résultats. En effet, dans un récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie on pouvait lire: «... les investissements dans l'économie d'énergie offrent des résultats marginaux meilleurs que les investissements dont le but est de nouveaux approvisionnements énergéti-

only 4%. The reason is that the manufacturing sector is now, on average, nearly 50% more energy-efficient. This could be one of the avenues to explore.

Unfortunately, as soon as the 1973 oil crisis was over, the drive to reduce energy consumption slackened in Europe. Now Chernobyl has revived the energy issue in many countries, often prompting a more far-sighted, socially more intelligent assessment of the whole question.

4. Conclusion

After this brief — and inevitably less than comprehensive — discussion of environment activities in the 1984-87 period, a number of conclusions may be drawn and a few observations made about future environment policy.

The first, inescapable point is that in recent years — both at national and international level — greater awareness has developed of the need to protect the environment and ourselves against accidents such as Chernobyl and Sandoz, as witness the aim which the European Community and OECD have set themselves of having environment policy taken full account of in other policy areas such as the economy, health, energy and farming.

In recent years, too, people have become more environmentally aware and, particularly since the 1986 accidents and the failure, in some cases, to put them fully in the picture, have increasingly been pressing for control over certain policy decisions affecting the environment.

Policy options and the lobbies pushing them politically remain uninfluenced, but one very good thing about the change in public attitudes is that it reflects a genuine awareness of the environment issue and the increasingly pressing need to safeguard the quality of daily life. Equally clearly, although this awareness and concern are often forcefully expressed by individuals and organisations, the resources made available and the deci-

ques». A partir de 1973, date du premier « choc pétrolier », la majeure partie des économies de marché des pays industrialisés a amélioré de 20 à 30 % ses niveaux de rendement énergétique. C'est ainsi qu'on peut expliquer la raison pour laquelle les Etats-Unis entre 1970 et 1987 ont pu enregistrer une expansion économique de 35 % en réduisant la consommation totale énergétique. Le bilan du Japon est encore meilleur : alors qu'aux Etats-Unis on dépense 10 % du produit national brut en combustibles, au Japon on n'en dépense que 4 %. Les raisons de ce résultat positif sont à trouver dans les améliorations, qui ont été apportées à toutes les structures productives, et qui ont permis une amélioration moyenne du rendement de près de 50 %. Ceci pourrait être une des voies à suivre.

Malheureusement, dès le choc pétrolier de 1973 passé, la politique de réduction de la consommation énergétique en Europe a été négligée. La leçon de Tchernobyl a réanimé le débat dans de nombreux pays en suscitant souvent une réflexion fondée sur une vision plus vaste de la société et à long terme.

4. Conclusion

A l'issue de ce bref exposé — inévitablement incomplet — certaines conclusions peuvent être tirées de l'aperçu des activités en matière d'environnement de 1984 à 1987 et quelques considérations peuvent être formulées sur une politique de l'environnement à venir.

La première constatation qui s'impose est que dans ces dernières années — aussi bien au niveau national qu'international — une plus forte prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement et de se protéger contre les accidents tels que les catastrophes de Tchernobyl et de Sandoz s'est développée. C'est dans ce sens que l'on doit interpréter la volonté d'organisations telles que la Communauté européenne et l'OCDE d'intégrer toute politique de l'environnement dans les autres politiques, aussi bien économiques que de la santé, de l'énergie ou de l'agriculture.

Ces dernières années ont été également marquées par l'affirmation de l'intérêt des populations à la protection de l'environnement, intérêt d'autant plus grand qu'à la suite des incidents, surtout ceux de 1986, et des informations parfois morcelées que les populations ont reçues, la volonté croissante des individus et des citoyens à pouvoir maîtriser certains choix en ce qui concerne l'environnement s'est affirmée.

Mis à part les manipulations politiques dont ces choix et les groupes d'opinion dont ils émanent peuvent faire l'objet, le changement d'attitude dans le public présente un aspect éminemment positif dans la mesure où il reflète une véritable prise de conscience du problème de l'environnement et de la nécessité de plus en plus pressante de préserver et de sauver le cadre de notre vie quotidienne. Une autre conclusion qui

sions taken do not always match them. The withholding of resources and misguided decisions are often due to countries' inability to see beyond the national interest and a tendency to make do with the least onerous solution. In addition, the economic crisis means that states cannot raise the finance to tackle problems, some of which are desperately urgent. Suffice it to say that, in 1983, an estimated 8% of forest in the Federal Republic of Germany had been damaged by air pollution and acid rain, and that in a mere five years the figure has risen to 50%. The conclusion must be that the sometimes considerable efforts that are being made and the oft-expressed desire to protect the environment do not go far enough and that much more urgently needs to be done.

The Assembly might therefore recommend that member governments take whatever action is necessary to improve environmental protection and that, to that end, they amend domestic law in order, for example, to be able to apply European Community directives and other international agreements. States might likewise emulate the European Community and OECD and ensure that environment policy is properly taken into account in other areas of national policy.

As regards Council of Europe action, the Assembly might, for instance, ask the Committee of Ministers to make more resources available to the Standing Committee responsible for implementing the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention) and once again urge the Committee of Ministers to adopt the draft European convention on the protection of international watercourses against pollution.

With regard to Eastern Europe, the progress made in the environmental protection sector and the dialogue which seems to be developing in that sector between Eastern and Western Europe should be welcomed. Environmental matters are the subject of one of the CSCE baskets and current discussions in Vienna on the topic are undoubtedly a good omen. What is more, the environment can constitute an excellent field for co-operation in that it concerns only technical questions and does not involve consideration of political aspects.

s'impose est que cette prise de conscience et cette volonté sont souvent exprimées avec force par les hommes et les organisations, mais qu'elles ne s'accompagnent pas toujours des moyens et des décisions adéquates qui permettraient d'atteindre les buts fixés. L'insuffisance de moyens déployés et la faiblesse des décisions sont souvent dues à la difficulté des pays à dépasser les intérêts nationaux et la tendance qu'ils ont à se contenter d'accords minimaux le plus souvent insuffisants. De plus, la crise économique ne permet pas aux Etats de mobiliser les moyens financiers nécessaires pour résoudre des problèmes qui parfois se posent avec une urgence dramatique. Il suffit de rappeler qu'en 1983 — il y a seulement cinq ans — l'on signalait que 8 % des forêts en République Fédérale d'Allemagne étaient endommagées par la pollution atmosphérique et les pluies acides et qu'aujourd'hui, cinq ans après, dans le même pays la moitié de la forêt est endommagée. On ne peut qu'en conclure que les efforts fournis, parfois appréciables, et la volonté maintes fois exprimée en faveur de la protection de l'environnement sont insuffisants et qu'il est urgent de multiplier ces efforts.

C'est dans ce sens que l'Assemblée pourrait recommander aux gouvernements des pays membres de mettre en œuvre tous les moyens indispensables pour intensifier la protection de l'environnement et que pour ce faire ils adaptent les législations nationales afin de pouvoir appliquer, par exemple, les directives des Communautés européennes et d'autres accords internationaux. Les Etats pourraient également se rallier aux orientations données par les Communautés européennes et l'OCDE et intégrer véritablement la politique de l'environnement dans les autres politiques nationales.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, l'Assemblée pourrait adresser quelques recommandations au Comité des Ministres en lui demandant, par exemple, de renforcer les moyens octroyés au Comité permanent pour la mise en application de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et l'exhorter une nouvelle fois, comme elle l'a déjà si souvent fait dans le passé, de veiller à conclure le projet de convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution.

En ce qui concerne les pays de l'Est, on peut se réjouir des progrès qui y ont été faits en matière de protection de l'environnement et du dialogue qui semble s'amorcer dans ce secteur entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe. Les questions de l'environnement font l'objet d'une des corbeilles de la CSCE et les discussions qui se tiennent actuellement à Vienne à ce propos ne peuvent être que de bon augure. De plus, l'environnement peut constituer un domaine de coopération privilégié du fait que celui-ci ne porte que sur des questions techniques sans pour autant devoir aborder des aspects politiques.